



COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE

PROJET DE TERRITOIRE

DIAGNOSTIC

JUIN 2021

1 - MORPHOLOGIE DU TERRITOIRE

L'état des lieux :

L'Armature territoriale et la consommation du foncier	3
Les infrastructures	4
Le réseau hydrographique	5
La biodiversité et les écosystèmes	5
La ressource en eau	6
Le risque inondation et la protection des populations	7
La qualité de l'air et la séquestration carbone	8

● Synthèse AFOM morphologie du territoire	10
--	-----------

2 – POPULATION – VIE SOCIALE

L'état des lieux :

Les données socio-démographiques	12
L'action sociale	13
L'enfance-jeunesse et l'éducation	14
L'état de santé de la population	16

● Synthèse AFOM population, vie sociale	17
--	-----------

3 – CADRE DE VIE

L'état des lieux :

Les déplacements du quotidien	19
L'habitat et le logement	20
Les connexions réseaux	22
Le traitement des déchets	23
Les commerces de proximité	24
L'offre de santé	25
La vie locale, les animations, la culture et les loisirs	26

● Synthèse AFOM cadre de vie	27
-------------------------------------	-----------

4 – ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

L'état des lieux :

Le tissu économique local	29
L'emploi	30
Le foncier / l'immobilier d'entreprises	30
Le tourisme	32
L'agriculture	33
La production d'énergies renouvelables	33
L'économie circulaire	34
• Synthèse AFOM attractivité du territoire	35

1 - DIAGNOSTIC MORPHOLOGIE DU TERRITOIRE

● Les thèmes concernés :

L'Armature territoriale et la consommation du foncier

Les infrastructures

La biodiversité et les écosystèmes

La ressource en eau

Le risque inondation et la protection des populations

La qualité de l'air et la séquestration carbone

● L'état des lieux :

L'Armature territoriale et la consommation du foncier

La **Communauté de Communes Aunis Atlantique** est composée de **20 communes**. Avec une **superficie de 440,48 km²**, elle compte **30 188 habitants**. (source : INSEE 2021)

Le territoire d'Aunis Atlantique est **majoritairement rural** : 77% de sa superficie est dédiée à l'agriculture. A l'Ouest et le long de la RN11 se situent des **communes périurbaines**, tandis que l'Est et les bords de Sèvre accueillent des **communes rurales**. Charron est l'unique **commune littorale** du territoire.

L'**habitat individuel pavillonnaire** domine sur le territoire. La période 2009-2018 a enregistré la consommation de 305 hectares de foncier. Le **PLUi-H, approuvé en mai 2021**, fixe à **275 hectares la consommation d'espace entre 2020 et 2030**, dont **3,9% en zones urbaines et à urbaniser, 25% en zones naturelles et 70% en zones agricoles**.

L'armature territoriale validée dans le PLUI fait apparaître quatre types de « pôles » :

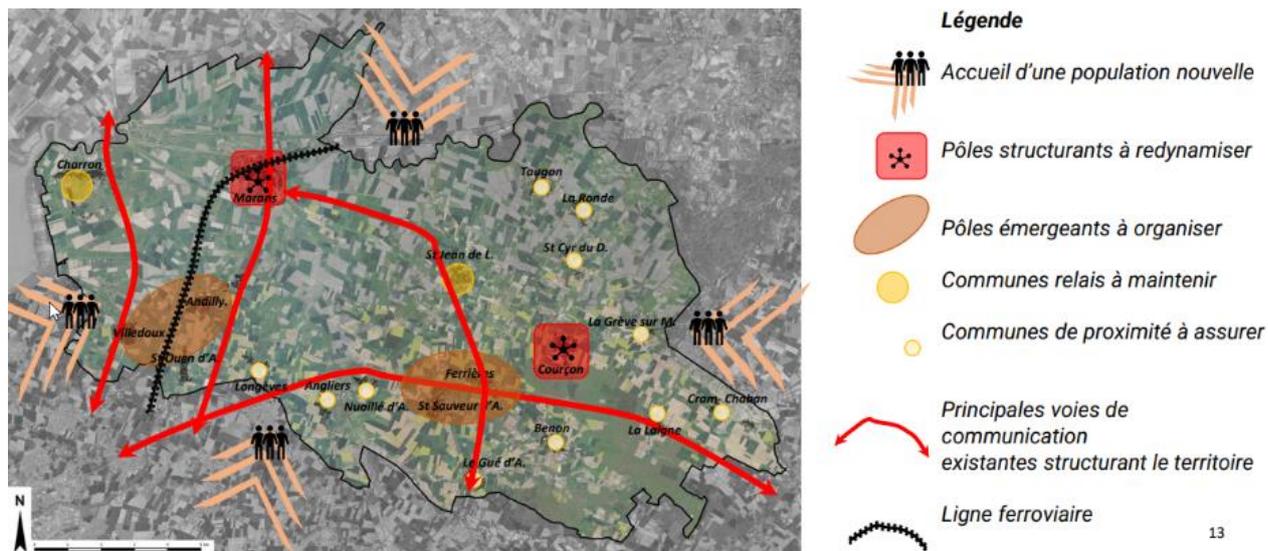
- **Les pôles « structurants »**, Marans et Courçon, où le **développement de l'habitat est à redynamiser**. Ce sont des communes majeures pour le territoire, où se concentrent l'emploi, les équipements structurants, les services et les commerces exceptionnels. Ces deux communes ont été retenues dans le **programme « Petites villes de Demain »** piloté par l'Agence Nationale des Territoires en 2020.

- **Les pôles « émergents »**, d'une part Andilly/Villedoux/Saint-Ouen, d'autre part Ferrières d'Aunis/Saint-Sauveur d'Aunis, où le **développement de l'habitat est à organiser**. Ce sont des ensembles de deux ou trois communes particulièrement attractives car proches des grands axes routiers et des bassins d'emploi (La Rochelle, Niort). Ils bénéficient ainsi d'un fort développement de l'habitat et / ou commercial. Les services et commerces de proximité y sont présents.

- **Les communes « relais »**, Charron et Saint-Jean-de-Liversay, où le **développement de l'habitat est à maintenir**. Les communes « relais » sont significativement pourvoyeuses d'emplois et disposent d'un nombre de commerces et d'équipements de proximité attractifs pour la population. Les services sont diversifiés, avec une présence notable de l'offre médicale.

- **Les communes « de proximité »**, les onze autres communes du territoire (Longèves, Angliers, Nuaillé d'Aunis, Le Gué d'Alléré, Taugon, La Ronde, Saint-Cyr du Doret, La Grève sur Mignon, Benon, La Laigne, Cram-Chaban), où le **développement de l'habitat est à assurer en tenant compte de l'évolution possible** des équipements et infrastructures. Les communes « de proximité » sont périurbaines ou rurales, assurant à la population un lieu de vie essentiellement résidentiel. Elles disposent, à la marge, de quelques équipements scolaires et de loisirs. Les commerces, l'offre médicale et les services sont quasi-inexistants pour les deux tiers de ces communes.

Armature territoriale du PLUI :



Les infrastructures

L'agglomération rochelaise, située à 13 km au sud-ouest de Villedoux et **très accessible** depuis l'est et le nord-est, polarise fortement le territoire. La situation géographique d'Aunis Atlantique offre également un **accès facile à la Vendée et au bassin d'emploi de Niort**.

Le territoire est desservi par **trois axes routiers** de bonne qualité, mais très fréquentés et **souvent saturés** : la **RN11**, la **D137** et la **D9**.

Les chiffres du trafic routier sur ces trois axes sont les suivants :

- **RN11 : 38961 véhicules / jour** en moyenne par an dont 7,7% de poids lourds
- **D9 : 12051 véhicules / jour** en moyenne par an dont 12,7 % de poids lourds
- **D137 : 11 710 véhicules / jour** en moyenne par an dont 10 % de poids lourds

Source : données de comptage de la Direction des infrastructures Agence Départementale

Notons que le territoire est par ailleurs traversé par la **ligne ferroviaire La Rochelle / La Roche-sur-Yon**, proposant quatre allers-retours par jour (3 Intercités et 1 TER), et desservant La Rochelle, Luçon et La Roche-sur-Yon, mais que les **deux gares présentes sur le territoire**, à Marans et à Saint-Ouen d'Aunis, sont **fermées**. Les gares les plus proches pour les habitants sont celles de La Rochelle et de Surgères.

Deux véloroutes, la **Véلودyssée** et la **Vélo Francette**, constituent cependant des points d'appui majeurs au **développement de la pratique cycliste**, mais nécessitent davantage de rabattements.

Aunis Atlantique présente ainsi **diverses infrastructures** :

- **trois axes routiers majeurs** et très fréquentés : la RN11 et la D9 et la D137,
- **deux gares fermées** (Marans et Andilly-Saint-Ouen) situées sur la ligne ferroviaire la Rochelle / La Roche-sur-Yon,
- une forte densité d'**ouvrages hydrauliques**,
- **deux ports de plaisance** à Charron et Marans.

Le réseau hydrographique

Le territoire possède un **réseau hydrographique** très dense, avec un axe fluvial majeur, la **Sèvre Niortaise**, deux principaux cours d'eau, le **Mignon** et le **Curé** et de **très nombreux canaux** aux dimensions variées (Canal du Curé, Canal du Mignon, Canal de La Banche...), allant de pair avec un **patrimoine hydraulique riche** (ponts, passerelles, écluses, levées, systèmes d'endiguement...).

La biodiversité et les écosystèmes

Située sur le **bassin versant de la Sèvre Niortaise**, Aunis Atlantique arbore un **relief faiblement vallonné**, ponctué de quelques **îles** au nord et parsemé de zones de **bocage**.

On y distingue **trois grandes entités paysagères** : la **Plaine d'Aunis** au sud, le **Marais Poitevin** au nord et la **baie de l'Aiguillon** à l'ouest. Six sous-unités paysagères sont identifiées : le bâti, la plaine, le marais ouvert, le marais bocager, le littoral en baie et le paysage singulier du canal de Marans à La Rochelle.

Ses **22 387 hectares de marais** (19 074 hectares de marais **desséchés** et 3 313 hectares de marais **mouillés**) en font la **plus vaste zone humide de la façade Atlantique**. Sa **richesse paysagère** se caractérise par les marais du **Marais Poitevin** et des **motifs identitaires** dont **l'arbre** est un élément majeur (arbres isolés, arbres têtards, alignement d'arbres, haies...).

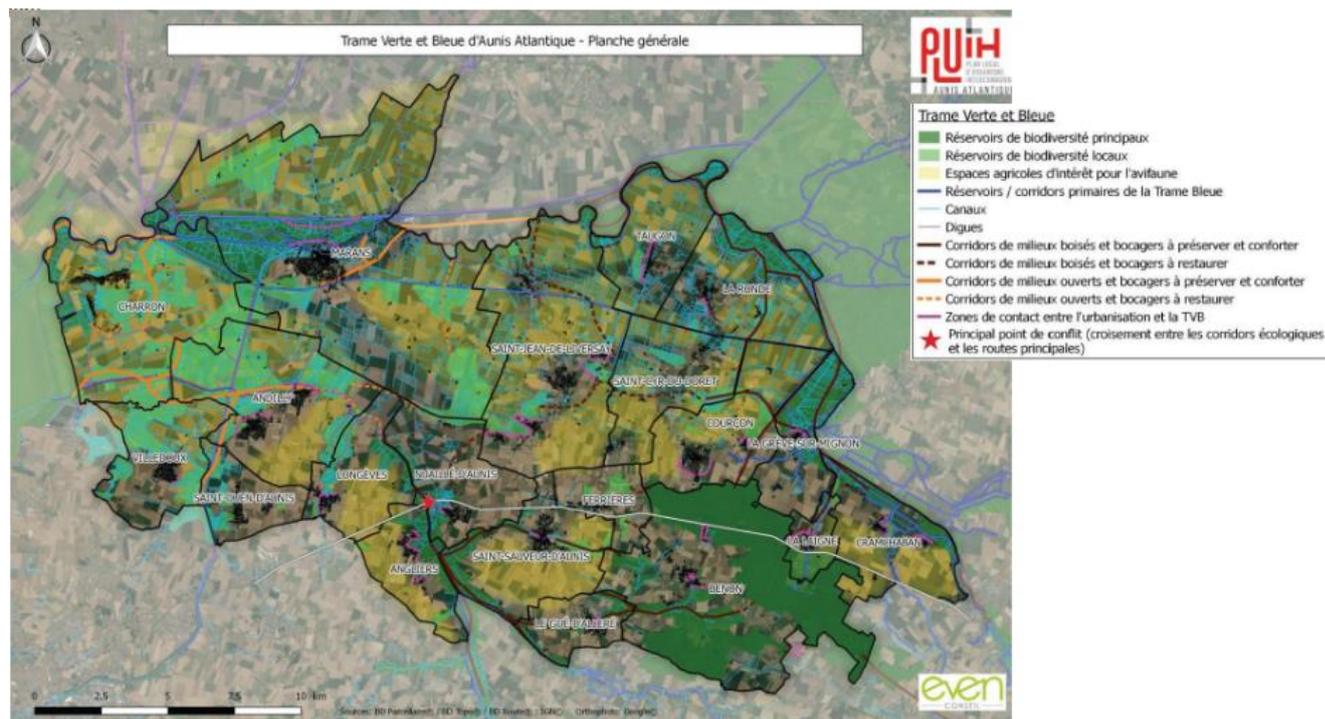
Aunis Atlantique bénéficie d'un **écosystème écologique reconnu**. Ses principaux **réservoirs de biodiversité** sont représentés par les **boisements** (forêt et bois de Benon), la **Venise Verte**, le **littoral**, les **vallées** des cours d'eau et les **marais mouillés**. Des **corridors écologiques** (voies de déplacements préférentiels de la faune et de colonisation de la flore) ont été identifiés sur le territoire, qui a, par ailleurs, fait l'objet d'**arrêtés préfectoraux de protection de biotope** (APPB).

On recense sur le territoire :

- **un site classé** dans le marais mouillé, sur les communes de **Taugon** et de **La Ronde**,
- **deux sites NATURA 2000** (Marais poitevin),
- des **périmètres d'inventaires** du patrimoine naturel classés **Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique** (ZNIEFF),
- **deux Espaces naturels sensibles** (ENS) actifs dans le cadre du Schéma départemental, et huit sites candidats,
- des **Zones importantes pour la conservation des oiseaux** (ZICO).

19 des 20 communes que comptent Aunis Atlantique appartiennent au périmètre du Parc Naturel Régional du Marais poitevin.

Trame verte et bleue (Etat initial de l'environnement – PLUiH) :



La ressource en eau

La Communauté de Communes Aunis Atlantique délègue la **gestion de la compétence eau et assainissement** à Eau 17, le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime. L'**eau potable** distribuée sur Aunis Atlantique provient du **canal de l'UNIMA**, alimenté par la Charente à Saint-Hippolyte, et par la Vendée pour Charron.

Le recours à l'**assainissement collectif** est répandu sur le territoire et les **stations d'épuration** offrent une marge de **développement** ou de **renforcement** à court terme, le recours à l'assainissement autonome étant limité et difficile à mettre en œuvre localement, du fait de la prépondérance des marais et des zones humides.

Les **cours d'eau** présentent une **bonne qualité physico-chimique**, **excepté pour le paramètre nitrate**, généré principalement par l'**activité agricole** et plus faiblement par les rejets d'**eaux usées**.

La **gestion du fonctionnement hydraulique** (marais, cours d'eau, canaux) est **primordiale** en raison de **sévères assècs** en période estivale et des ressources souterraines fortement exploitées. Le **réseau hydraulique** est régulé par la présence de **digues** (ou merlons) sur certains secteurs, mais aussi par de nombreux **ouvrages** tels que les **barrages**, les **bondes**, les **ponts** ou encore les **portes à marée**.

Le risque inondation et la protection des populations

La **protection contre les risques d'inondations et de submersions marines** est assurée par différents types d'ouvrages : des **digues de premier rang** et des **digues de second rang** dites « **de retrait** ». De nombreux **ouvrages hydrauliques** viennent compléter ces procédés de protection :

- **Le système d'endiguement Esnandes/Charron :**

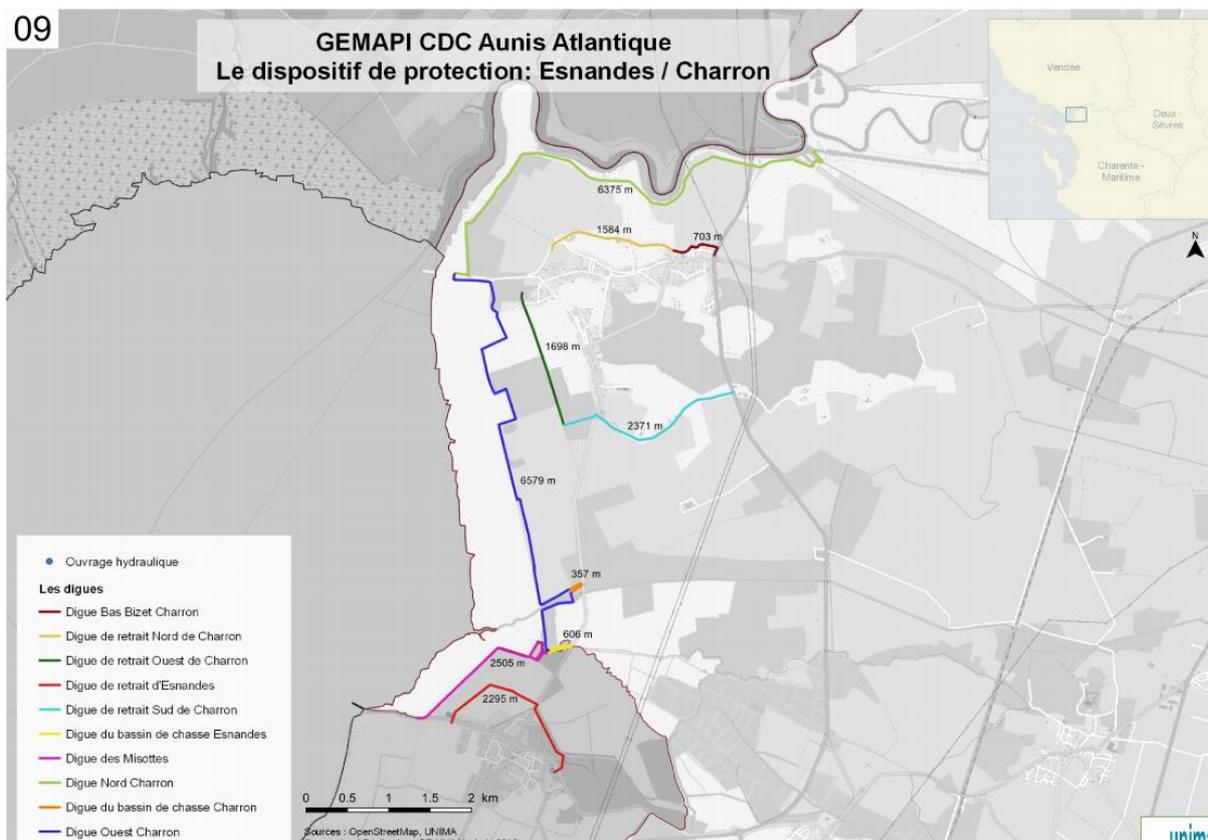
Ce dispositif s'étend au-delà des limites administratives de la Communauté de Communes Aunis Atlantique (25 km dont 19,7 km sur le territoire d'Aunis Atlantique). Il s'appuie sur des **digues de premier rang** et des **digues de retrait**, localisées au plus proche des enjeux : la digue de premier rang **Charron Nord**, la digue de premier rang de **Charron Ouest**, la digue de premier rang des **Mizottes Esnandes**, la digue de retrait de **Charron**, la digue de retrait d'**Esnandes**.

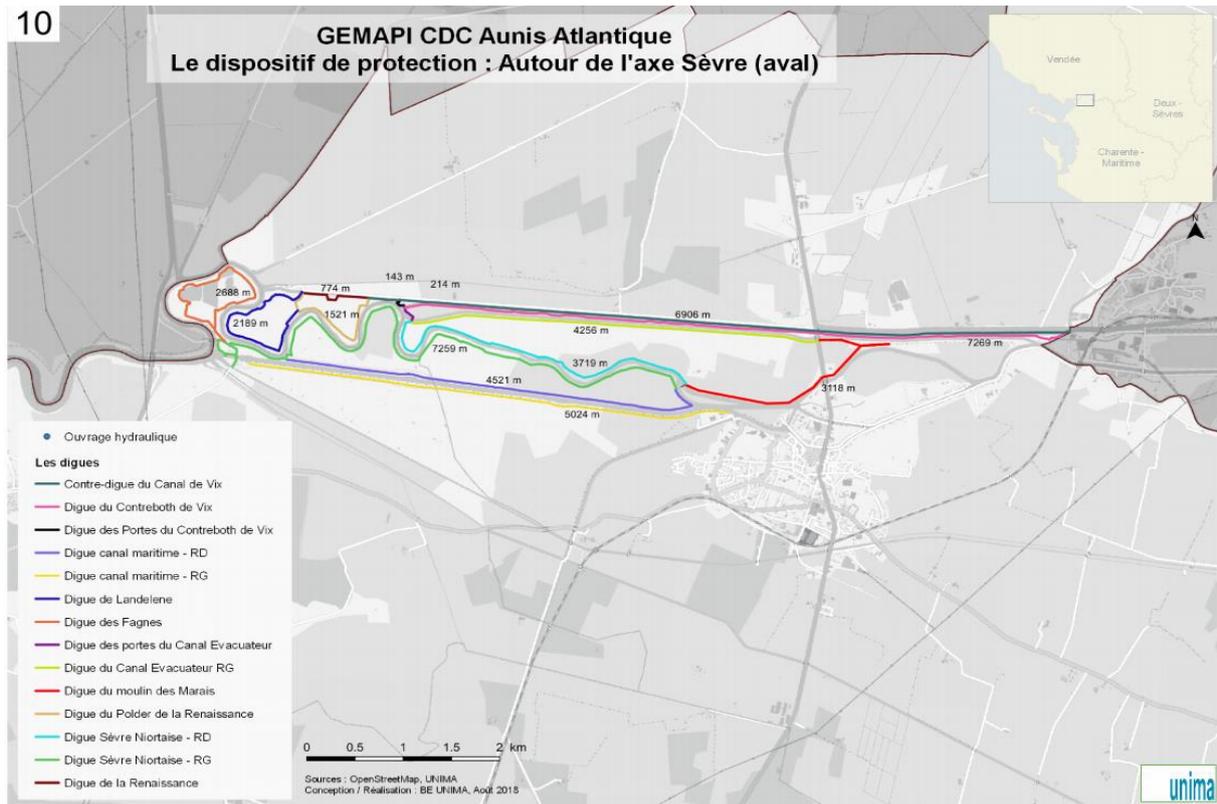
- **50 km de levées autour de l'axe Sèvre Niortaise :**

Les **marais desséchés et mouillés**, localisés à proximité de la Sèvre Niortaise, sont parcourus par de nombreux **canaux et fossés**, directement **connectés au réseau primaire**. La particularité de ce secteur estuarien porte sur le double rôle de ces aménagements dans **les inondations fluviales**, d'une part, et les **submersions marines**, d'autre part.

- **Les digues en lien avec le territoire vendéen :**

L'axe de la Sèvre Niortaise sépare des **zones de marais mouillés et de marais desséchés** (rive gauche et rive droite). Une partie de la commune de Marans occupe la rive droite de la Sèvre Niortaise, limitrophe de la Vendée. Aussi, bien que localisé en Charente-Maritime, ce secteur présente de **fortes interactions, notamment hydrauliques, avec de nombreux cours d'eau et canaux partagés avec le territoire vendéen**.





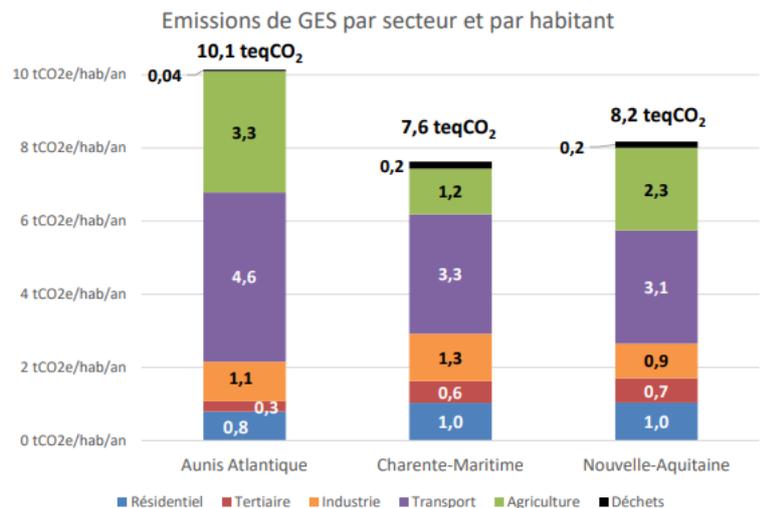
La qualité de l'air et la séquestration carbone

• Emission de gaz à effet de serre (GES) et qualité de l'air

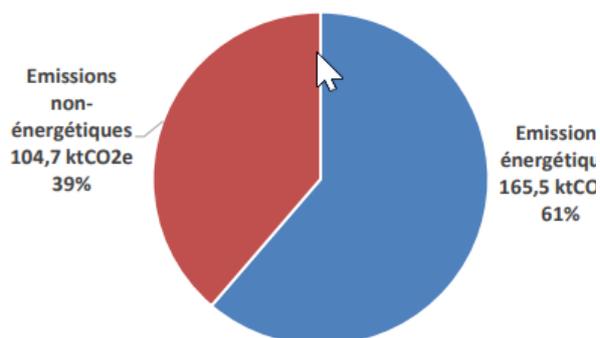
Entre 1959 et 2019, le nombre de **journées chaudes** (température maximale supérieure à 25°C) a augmenté de 4 à 6 jours par décennie et les températures moyennes ont subi une **hausse de 1,5 degré**.

Aunis Atlantique contribue au **réchauffement climatique** avec **des émissions de GES s'élevant à 10,1 Tonnes équivalent CO₂ par habitant et par an** (contre 8,2 TeqCO₂/hab/an pour la Région et 7,6 TeqCO₂/hab/an pour le Département).

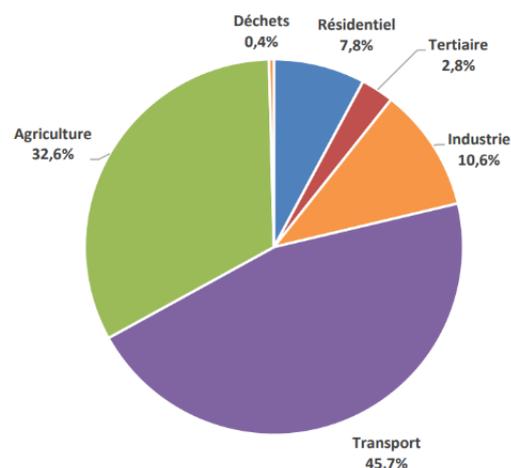
Les émissions de GES du territoire sont majoritairement d'**origine énergétique** (61 %). Celles générées par le **transport** sont **2,75 fois plus élevées sur Aunis Atlantique** (3,3 TeqCO₂) que sur l'ensemble de la Charente-Maritime (1,2 TeqCO₂). **L'agriculture** représente 73,1 % des émissions de GES de type non énergétique.



Répartition des émissions de GES par type



Répartition des émissions de GES par secteur



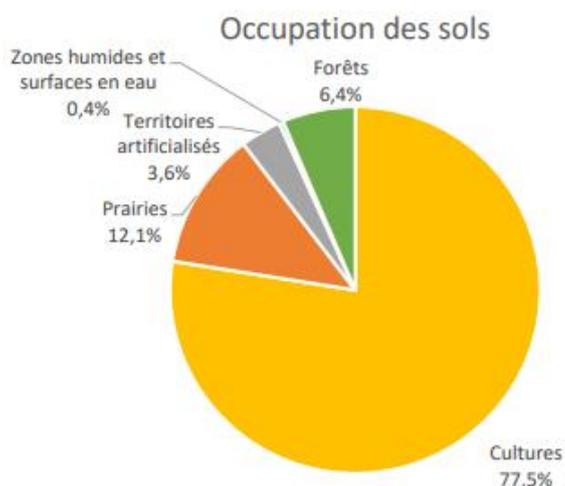
Côté **qualité de l'air**, on enregistre sur Aunis Atlantique **4,7 kg de particules fines PM2.5 émises par habitant et par an** (contre 3,8 kg pour le département et 3,5 kg pour la région) et **759 tonnes d'émission d'ammoniac**, provenant, à 99%, du secteur agricole.

• Stockage et séquestration carbone

Sur Aunis Atlantique, les **terres agricoles** occupent **77,5 % du sol**, dont 12,1% pour les prairies et 6,4% pour la forêt. Le sol contribuant au stockage du carbone, le territoire présente donc un **important potentiel d'absorption du carbone dans le sol**.

Entre 2006 et 2012, 54,9 hectares de prairies ont été transformés en terres cultivées et le territoire a connu une **augmentation de l'artificialisation des sols de 7,3%**, ce qui contribue au **déstockage de CO₂ dans l'atmosphère**.

Le **solde de séquestration nette de CO₂ est positif**, mais affiche un **stockage annuel de 12,6 kteq CO₂**, ce qui représente **seulement 4,7% des émissions du territoire**.



● Synthèse morphologie du territoire

Les atouts :

- **Une richesse paysagère avec la plus vaste zone humide de la façade Atlantique** (Marais poitevin, façade littoral, forêt de Benon...).
- **Un écosystème écologique remarquable et reconnu, une appartenance au périmètre du PNR :** 1 site classé – 2 sites NATURA 2000 - des périmètres d'inventaires du patrimoine naturel (ZNIEFF) - 2 Espaces Naturels Sensibles (ENS) actifs.
- **Des infrastructures majeures :** axes routiers structurants (RN11, D137, D9) avec une forte fréquentation), une ligne ferroviaire la Rochelle / La Roche sur Yon, une densité d'ouvrages hydrauliques.
- **Un réseau hydrographique très dense** (situé sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise) avec un axe fluvial majeur, la Sèvre niortaise et 2 principaux cours d'eau le Mignon et le Curé.
- **Une gestion hydraulique du marais** permettant un rôle de régulation.
- **Un système endiguement Esnandes Charron**, d'un linéaire total d'environ 25 km (CDC Aunis Atlantique (19,7 km).

Les faiblesses :

- Un territoire **fortement polarisé** par la présence de la Rochelle.
- **Des risques naturels liés à l'eau** (combinaison des aléas submersion marine et débordement des cours d'eau). Système d'endiguement non finalisé à Charron (manque la Digue nord).
- **Une ressource en eau limitée :** assecs observés au printemps et en été.
- **Problème de la régulation du niveau de l'eau** dans le marais et **conflits d'usage**.
- Présence de nitrate dans les cours d'eau.
- **Manque d'entretien de certaines parties du réseau hydrographique** (cours d'eau tertiaire, conches, fossés etc.) – **difficulté d'évacuation des eaux de crues**.
- **Des émissions de GES importantes majoritairement énergétique :** 10,1 Tonne équivalent CO2 par an par habitant (Région : 8,2 TeqCO2/hab/an / Département 7,6 TeqCO2/hab/an).
- **Un stockage annuel de carbone de 12,6 kteq CO2**, qui représente seulement 4,7% des émissions du territoire.
- **Une présence importante de particules fines dans l'air provoquée** notamment par la circulation routière (contre 3,8 kg pour le département et 3,5kg pour la région).

Les opportunités

- **Approbation du PLUi-h**, permettant de nouvelles orientations et une cohérence du développement à l'échelle communautaire.
- **Elaboration du SCOT commun La Rochelle Aunis** permettant la construction d'une politique foncière, énergétique et de mobilité commune.
- **Organisation de la gouvernance GEMAPI** par la mise en place de nouveaux syndicats et organisation politique avec la CDA de La Rochelle pour la construction des digues maritimes
- **Potentiel de séquestration carbone** et réservoir de biodiversité des zones humides
- **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)** co-porté par la Chambre d'Agriculture 17 et le SYRIMA.
- **Animation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** par la CDC et coordination de la **Stratégie Locale de Gestion des Risques d'inondations (SLGRI)** sur la Baie de l'Aiguillon.
- **Programme EVA 17** (Programme d'Entretien et de Valorisation de l'Arbre) dispositif départemental pour aider à la replantation des arbres.

Les menaces

- **Augmentation prévisible des aléas sur le territoire** et notamment ceux liés à l'eau (submersion marine, inondation, tempêtes) au regard du réchauffement climatique.
- **Artificialisation des sols** et ses impacts sur la biodiversité.
- **Ressource en eau : les assecs observés en été et au printemps vont s'étendre** notamment en raison du réchauffement climatique.
- **Des pratiques agricoles et un trafic routier** qui influent sur la qualité de l'air.
- **Impact de l'évolution des pratiques agricoles** sur le paysage de marais mouillé.
- Disparition de la pâture pour les ovins.
- **Pas de maîtrise et gestion cohérente globale du réseau hydrographique.** Le maintien des niveaux d'eau pour l'agriculture, la mise en tourisme des cours d'eau et la prévention des inondations peuvent être deux objectifs qui s'opposent.

2 - DIAGNOSTIC VIE SOCIALE / SERVICES A LA POPULATION

● Les thèmes concernés :

Les données socio-démographiques

L'action sociale

L'enfance jeunesse et l'éducation

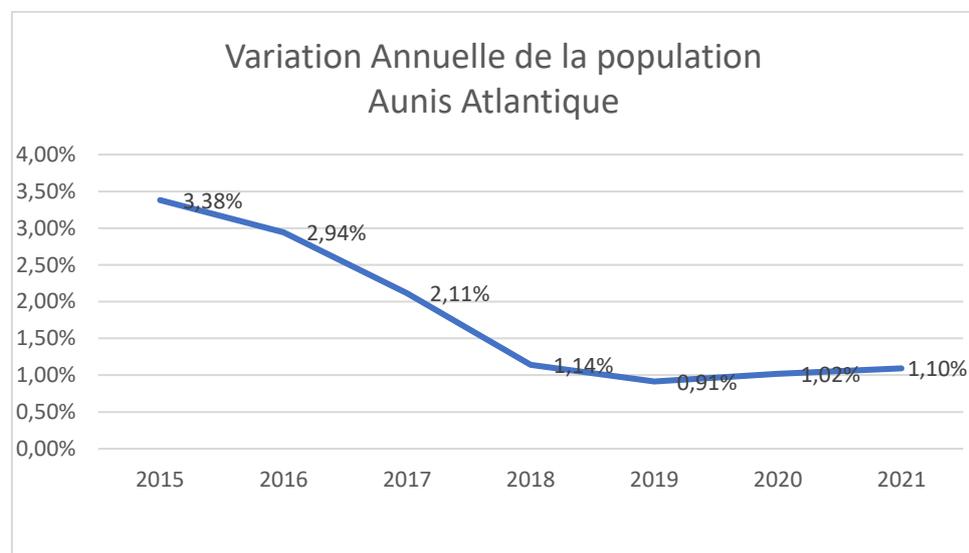
L'état de santé de la population

● L'état des lieux :

Les données socio-démographiques :

• Une croissance soutenue mais hétérogène

Au 1^{er} janvier 2021, la population globale de la Communauté de Communes Aunis Atlantique est de **30 188 habitants**. La **croissance démographique** reste **soutenue**, mais enregistre une **augmentation annuelle** beaucoup **plus faible sur les 5 dernières années** (+1,25%, contre plus de 3% jusqu'en 2015).



Cette **croissance** est **hétérogène** sur l'ensemble des 20 communes. **Un tiers** des communes du territoire affiche une **croissance démographique négative ou nulle** entre 2020 et 2021. Les communes les plus touchées structurellement sont celles de **l'Est du territoire** (Nuillé d'Aunis, La Ronde, Taugon, La Laigne). **Marans** connaît une **perte d'habitants** structurelle depuis de nombreuses années (-2.2% entre 2017 et 2021). **Saint-Ouen d'Aunis** demeure la commune qui conserve le **taux de croissance le plus fort** (+ 19,84 % en 5 ans sur la période 2017/2021 et + 4,74 % entre 2020 et 2021).

(Source : INSEE – Population légale 2018 au 1^{er} janvier 2021)

• Une population jeune mais un vieillissement notable

Les **30-44 ans** représentent **22,6% de la population** du territoire, quand **22%** des habitants sont âgés de **0 à 14 ans**. L'**indice de vieillissement** est **faible** : on dénombre 62 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Cependant, la **population vieillit** : la part des 60-74 ans augmente, passant de 12,2% en 2007 à 14,4% en 2017, contrairement aux autres tranches d'âges. L'**indice de grand vieillissement** (population de 80 ans ou plus par rapport à celle des 65-79 ans) est de **53,4**, soit **plus élevé que celui du département** de Charente-Maritime (47).

- **Une population familiale et une augmentation des familles monoparentales**

49% des ménages du territoire sont des **couples avec enfants**. On note **une forte augmentation des familles monoparentales** entre 2007 et 2017 (+ 24 %), conforme aux constats réalisés à d'autres échelles territoriales.

- **Des conditions de vie favorables**

En 2015, **71,2 % des actifs de 15 à 64 ans occupent un emploi** (contre 62 % sur le département de Charente-Maritime) et le territoire enregistre un **taux de chômage de 7,8 % au 4eme trimestre 2020**, nettement plus faible qu'ailleurs.

Le **chômage des 15-25 ans** connaît cependant une **forte hausse** entre 2012 et 2017, supérieure à celle constatée à l'échelle du département.

Sur le territoire, la **répartition des actifs** par catégorie socio-professionnelle révèle une **forte proportion d'ouvriers** (24 %) par rapport aux cadres (10 %) en regard des autres échelons géographiques. Aussi, le **ratio ouvriers/cadres** est **plus élevé** qu'ailleurs (2,4 contre 1,9 en Charente-Maritime). De même, les **employés** sont davantage représentés (32 %), à l'inverse des artisans-commerçants (6,5 %).

Avec **63 % des foyers fiscaux non imposés en 2015**, le territoire d'Aunis Atlantique se situe **3 points au-dessus des moyennes** départementale et régionale. Toutefois, le niveau de **revenu annuel médian** (20 085 euros) reste **comparable aux autres échelons géographiques**, même s'il est plus élevé pour les communes de l'est, les plus proches de l'agglomération rochelaise.

Les parts peu élevées d'allocataires très dépendants des prestations sociales en 2016 confirment la **situation relativement favorable** observée d'après les indicateurs de niveau de vie. Ainsi, 6,8 % des allocataires dépendent à 100 % des prestations, soit deux fois moins qu'ailleurs. A noter, un tiers des bénéficiaires des minimas sociaux réside à Marans.

Source : Insee, RP – 2017

L'action sociale :

Deux centres socio-culturels interviennent sur La Communauté de Communes Aunis Atlantique : **Les Pictons** à Marans et **l'Espace Mosaïque** à Courçon. **16 CCAS** (Centre Communal d'Action Social) jalonnent le territoire : toutes les communes en sont dotées, à l'exception de Ferrières d'Aunis, Saint-Cyr du Doret, La Laigne et Le Gué d'Alléré. **Un CIAS** (Centre Intercommunal d'Action Social) a vu le jour le 1^{er} janvier 2017 dans le but de développer une **politique d'action sociale intercommunale**, complémentaire des CCAS existants.

Deux logements d'urgence sont actuellement en place sur le territoire, dont un dédié aux victimes de violences.

En outre, **des réseaux d'action sociale** œuvrent conjointement : le réseau de **lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales**, le réseau **Santé mentale** labellisé « **Conseil local en santé mentale** » et le réseau **familles et handicaps**.

En matière d'**accès aux droits**, les habitants peuvent se rendre aux **permanences des institutions** (Caisse d'allocations familiales, Caisse primaire d'assurance maladie, Mission locale) basées sur la commune de Marans. De même, **3 points numériques accompagnés CAF** assurent l'accueil des bénéficiaires aux **centres sociaux de Marans et Courçon** et au **multi-accueil de Ferrières d'Aunis**. Une **Maison de service au public**, gérée par La Poste, se situe en outre sur la commune de **Saint-Jean de Liversay**.

En Aunis Atlantique, le domaine de **l'action sociale** est également fortement porté par le **bénévolat** de nombreuses **associations caritatives ou d'aide à la personne**. Parmi les **350 associations actives**

sur le territoire, on en dénombre **25** dans le champ de l'**action sociale** et **30** destinées à l'**accompagnement des séniors**.

L'accueil des **personnes âgées** est assuré par **6 EHPAD** (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) sur les communes de Benon, Saint-Sauveur d'Aunis, Saint-Jean de Liversay, Saint-Cyr du Doret, Marans et Charron, ainsi qu'une **Résidence autonomie** à Saint-Jean de Liversay. En 2017, on comptait ainsi **591 places en hébergement permanent**, **15 places en hébergement temporaire** et **16 places en accueil de jour**. A fin 2017, 189 personnes âgées de 75 ans ou plus percevaient une allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile, soit 7,8 % des habitants de cette tranche d'âge (contre 9,5% en Charente-Maritime).

Le territoire dispose également de **structures d'accueil des populations en situation de handicap**, avec **58 places en Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)** et **87 places en Institut médico-éducatif (IME)**.

L'enfance-jeunesse et l'éducation

• La petite enfance

La Communauté de Communes Aunis Atlantique assure la gestion de **4 multi-accueils**. D'une capacité totale de **73 places** (13 places à Marans, 20 places à Ferrières d'Aunis, 20 places à Saint-Jean de Liversay et 20 places à Andilly), ces structures proposent de l'**accueil régulier, occasionnel et d'urgence** pour les **enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans**.

On recense **233 assistants maternels en activité** sur le territoire (275 sont agréés) et **2 Relais Assistants Maternels (RAM)** gérés par la Communauté de Communes. Les tout-petits sont par ailleurs accueillis au sein de **4 Maisons d'Assistants Maternels (MAM)**, par des assistants maternels regroupés dans des locaux dédiés. A cela s'ajoute **une micro-crèche** qui a ouvert à Benon en 2020. Trois **nouveaux projets de MAM** sont en cours en 2021.

Aunis Atlantique propose aux parents et futurs parents résidant sur le territoire un accompagnement individualisé tout au long de la recherche d'un mode de garde et de l'accueil du jeune enfant. A cet effet, elle a créé en 2018 le **Point Information**, un guichet unique pour simplifier les démarches et répondre aux questions liées à la petite enfance.

• L'éducation

Le territoire compte **26 écoles de proximité** et **3 collèges**.

Les **écoles primaires** accueillent **3565 élèves** à la rentrée 2020. Parmi elles, **une est privée sous contrat d'association avec l'Etat** (à Marans) et **3 sont constituées en Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI)**, gérés par des **Syndicat Intercommunaux à Vocation Scolaire (SIVOS)**. C'est le cas de Cram Chaban/La Laigne/La Grève sur Mignon, Benon/Ferrières d'Aunis, Saint-Cyr du Doret/La Ronde.

Deux collèges se trouvent sur la commune de **Marans** : le **collège public Maurice Calmel** accueille **584 élèves** en 2021 (dépassant sa capacité maximale d'accueil de 550 élèves) et le **collège privé sous contrat Marie-Eustelle** comptabilise **780 élèves** inscrits (pour une capacité maximale d'accueil de 750 élèves après travaux d'extension). Le **collège public Jean Monnet** de Courçon scolarise, quant à lui, **642 élèves** en 2021.

A noter, les collégiens de Nuailly d'Aunis et d'Angliers sont rattachés au collège Marc Chagall de Dompierre-sur-Mer (Communauté d'Agglomération de La Rochelle).

Il n'existe **pas de lycée sur Aunis Atlantique** : pour 15 des 20 communes du territoire, les lycées de rattachement se situent sur l'agglomération rochelaise. Le rattachement de 5 communes du

territoire (Benon, La Laigne, Saint Sauveur, Le Gué d'Alléré, Cram-Chaban) au lycée de Surgères (Communauté de Communes Aunis Sud) **sera effectif à la rentrée de septembre 2021.**

• ***L'accueil de loisirs***

Aunis Atlantique compte **15 structures d'accueils de loisirs intercommunaux, municipaux et associatifs** pour les 3-11 ans, soit 20 sites d'accueils périscolaires et 14 sites d'accueils extrascolaires. En parallèle, 9 accueils de loisirs jeunesse proposent des activités éducatives dédiées aux 11 / 17 ans.

A noter, **une maison des jeunes autogérée** sous le régime **associatif** se situe sur la commune de Cram-Chaban.

• ***Les autres structures dédiées à l'enfance-jeunesse***

L'école du Bois Marais de Saint-Ouen d'Aunis accueille dans ses locaux une **unité d'enseignement de l'IME Le Breuil** (Institut Médico Educatif) où sont scolarisés **87 enfants et jeunes âgés de 3 à 20 ans.**

Le **centre socio-culturel des Pictons à Marans** propose **deux Points d'Accueil Ecoute Jeune (PAEJ)** animés par la **Maison des Adolescents et des Jeunes Adultes (MJADA).**

Une animatrice de prévention intervient auprès des **11-25 ans** au **centre social Les Pictons** à Marans et sur **6 communes de l'ouest d'Aunis Atlantique**, sur des thématiques telles que les réseaux sociaux, l'isolement, les conflits familiaux, l'accès à l'emploi, la mobilité, le logement...

Un point information jeunesse des Pictons (accueil au centre socio-culturel des Pictons, dans les 2 collèges de Marans et en itinérance dans 6 communes de l'ouest du territoire) se veut en outre un **lieu d'information généraliste sur l'orientation scolaire et professionnelle** et les sujets de **la vie quotidienne** (logement, droit, santé, loisirs, culture, mobilité).

Le **Centre nature du Marais poitevin**, situé à Taugon et **labellisé « Echappées nature »**, est un équipement dédié à **l'éducation à l'environnement des jeunes publics**. Il est soutenu par le Département dans le cadre de sa politique de **valorisation des espaces naturels sensibles**. Les agents du Centre nature interviennent dans les écoles, pendant le temps scolaire, et auprès des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) du territoire. **L'ensemble du site est géré par la Communauté de Communes Aunis Atlantique**, bien que le bâtiment soit propriété du Département et que les 10 hectares d'espaces naturels appartiennent à la commune de Taugon.

La **Mission locale** tient par ailleurs deux permanences pour **l'accompagnement des 16-25 ans** dans leurs recherches d'emplois ou de formation, au **centre socio-culturel des Pictons à Marans** et à la **Mairie de Courçon.**

• ***Les équipements et l'éducation sportive, artistique et culturelle***

La Communauté de Communes Aunis Atlantique gère les **équipements sportifs communautaires** dédiés aux collégiens en journée et aux associations sportives pour les entraînements, les mercredis, le soir et le week-end : **deux gymnases à Marans** - dont un nouvel équipement mis en service en 2020 à côté du collège Maurice Calmel - et **un complexe sportif à Courçon**, composé de deux gymnases, dont un construit en 2011 et l'autre rénové en 2016.

La base de voile intercommunale de Marans, qui a bénéficié en 2020 de travaux d'accessibilité et de mise aux normes, est tenue à disposition des **associations de voile et d'aviron** et permet l'organisation des « **cycles voiles** » proposés aux scolaires par la Communauté de Communes.

Les **éducateurs sportifs** de la Communauté de Communes **interviennent dans les écoles** du territoire sur le temps scolaire. Ces interventions sont formalisées par une **convention avec l'Education nationale.**

Un **Accueil Collectif de Mineurs (ACM)** à vocation sportive nommé **PASS'SPORTS VACANCES** et géré par la Communauté de Communes propose aux enfants et jeunes de 8 à 16 ans **des stages et des séjours sportifs** sur les périodes de vacances scolaires, ainsi qu'une **activité d'éveil sportif** les mercredis après-midi à destination des enfants âgés de 3 à 6 ans.

A noter, **90 associations à vocation sportive** sont recensées sur le territoire.

Côté **éducation artistique et culturelle**, Aunis Atlantique assure la gestion et l'organisation de « **parcours** », dispensés **dans les écoles et les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)** du territoire.

Les enfants accueillis au sein des 4 multi-accueils, les Relais d'Assistants Maternels ainsi que les professionnels de la petite enfance se voient également proposer des **projets artistiques adaptés aux tout-petits**.

Encadrées par un **Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)**, ces activités sont réalisées **en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)** et le **Rectorat de Poitiers** (Ministère de l'Education Nationale - DSDEN 17).

Enfin, des **actions intergénérationnelles** sont organisées par la Communauté de Communes dans les **bibliothèques du territoire**, dans le cadre du **Contrat territoire lecture (CTL)**, en partenariat avec la **Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)**.

L'état de santé de la population

Les **conditions de vie relativement favorables** constatées sur le territoire d'Aunis Atlantique (faible taux de chômage et niveau de vie assez avantageux) permettent un **bon accès aux soins**.

On constate des niveaux de remboursement d'**antidépresseurs** et d'**antidiabétiques** légèrement supérieurs à ceux de la Charente-Maritime et de la Nouvelle-Aquitaine. Le **recours au service des urgences** est **nettement moins élevé** que celui des **hospitalisations en chirurgie** ou la prise en charge à temps complet en **psychiatrie générale**. On recense **peu d'affections de longue durée**, hormis pour la **maladie d'Alzheimer** et autres démences chez les femmes.

Le territoire compte un nombre relativement important de **bénéficiaires d'une allocation d'éducation de l'enfant handicapé**. 1,8 % des 20-59 ans sont atteints d'un handicap reconnu (contre 3,4% au niveau départemental). En revanche, la part de la population de moins de 20 ans concernée est supérieure à celle du niveau national (2,3 % contre 1,6 %) mais légèrement plus faible qu'en Charente-Maritime (2,6 %).

Le taux de mortalité générale est supérieur à la moyenne nationale. On note une surmortalité par maladies cardiovasculaires chez les hommes notamment, et par maladies de l'appareil respiratoire chez les femmes uniquement.

Le Contrat Local de Santé Aunis Atlantique a été signé le 6 février 2020 avec l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, la Préfecture de Charente-Maritime, la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime, la Caisse Primaire de la Charente-Maritime, la Direction Départementale de l'Éducation Nationale de Charente Maritime, la Mutualité Sociale Agricole et le groupe hospitalier Littoral Atlantique. Il permet l'émergence d'une politique de santé locale organisée autour de 4 axes stratégiques.

En 2020, Aunis Atlantique a reçu la **labellisation Conseil Local en Santé mentale**. Cette instance a vocation à porter les actions de l'axe 3 du Contrat local de santé : « Promouvoir la santé mentale, lutter contre la souffrance psychosociale et les addictions ».

● Synthèse, Population, vie sociale

Les atouts :

- **Présence de deux centres sociaux**, piliers de l'animation de la vie sociale.
- **Un CIAS créé dès 2017** pour le développement de la politique d'action sociale intercommunale en complément des 16 CCAS.
- **De nombreux acteurs de l'action sociale et de la promotion de la santé avec des pratiques de collaboration ancrées.**
- **Point information petite enfance : un guichet d'information unique** pour les parents en recherche d'un mode de garde (accueil collectif ou individuel).
- **Des actions importantes en direction de la jeunesse.** 7 nouvelles structures d'accueil de loisirs jeunesse créées depuis 2018.
- **Politique volontariste marquée par des actions fortes** pour l'éducation sportive et à l'environnement à destination des jeunes.
- **Un nouveau parcours d'éducation artistique et culturelle** (convention CTEAC) au service des enfants, des jeunes et de leurs familles dans un souci de démocratisation culturelle.
- **Des équipements sportifs structurants développés par la CDC** pour favoriser la pratique sportive des jeunes. Un nouveau gymnase mis en service en 2020 à côté du collège Maurice Calmel à Marans.

Les faiblesses :

- **Un déficit d'harmonisation des services à la population** sur l'ensemble du territoire.
- **Un manque de communication** et méconnaissance de certains services à la population.
- **Accession aux crèches multi-accueils pour les familles** qui ont une forte préférence pour l'accueil collectif sur un territoire où l'offre est principalement individuelle.
- **Lisibilité par les familles des ressources** du territoire concernant l'accès aux droits et à la parentalité.
- **Saturation des collèges du territoire** (nombre d'élèves supérieur aux capacités d'accueil actuelles).
- **Pas de lycée ni d'établissement d'enseignement supérieur** sur le territoire qui génèrent des inégalités sociales.
- **Manque d'activités de loisirs pour les jeunes et problèmes de mobilité** qui entraînent le départ de certaines familles.
- Pas de possibilité pour la pratique théâtrale.

Les opportunités

- **Une population jeune**, principalement composée de ménages avec enfants potentiellement utilisatrices de services, notamment numériques.
- **Mise en place de la Convention Territoriale Globale avec la CAF** permettant la prolongation des actions du PEL sur des champs élargis.
- **Collèges : bien anticiper les dynamiques démographiques pour bien dimensionner les structures d'accueil.**
- **Soutenir la vie associative** en équilibrant la politique de subvention des associations de la CDC.
- **Opportunités offertes par le Plan de relance**, pour mettre en œuvre une stratégie d'inclusion numérique à l'échelle du territoire.
- **Projet de création d'un Pôle social à Saint Jean de Liversay** regroupant différents services existants et permettant le développement de nouveaux services pour la population.
- **Développer des services spécifiques pour les seniors** dont la part augmente sur le territoire.
- **Mise en œuvre du Contrat local de santé** visant à promouvoir durablement la santé des habitants et **labellisation en Conseil local de santé mentale.**
- **Une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)** en émergence sur un périmètre large englobant les structures hospitalières de La Rochelle (opportunité pour développer la coordination du soin ambulatoire avec les soins hospitaliers).

Les menaces

- **Conséquences de la crise sanitaire** sur les populations à prévoir :
 - Dégradation de la situation économique, des conditions d'accès à l'emploi...
 - Dégradation des conditions de santé mentale, accroissement de l'isolement
 - Dégradation des conditions de santé physique
 - Augmentation des violences conjugales et intrafamiliales
 - Impacts sur le coût de la vie (essence, loyers, matériaux...)
- **Un certain vieillissement de la population** constaté nécessitant de développer une offre de services spécifiques.
- **Dématérialisation des démarches administratives**, risque d'augmentation de la fracture numérique.
- **Renouvellement du bénévolat** pour toutes les associations œuvrant dans le champ du social et de l'aide à la personne.

3 – DIAGNOSTIC CADRE DE VIE

● Les thèmes concernés :

Les déplacements du quotidien

L'habitat, le logement

Les connexions réseaux

Le traitement des déchets

Les commerces de proximité

L'offre de santé

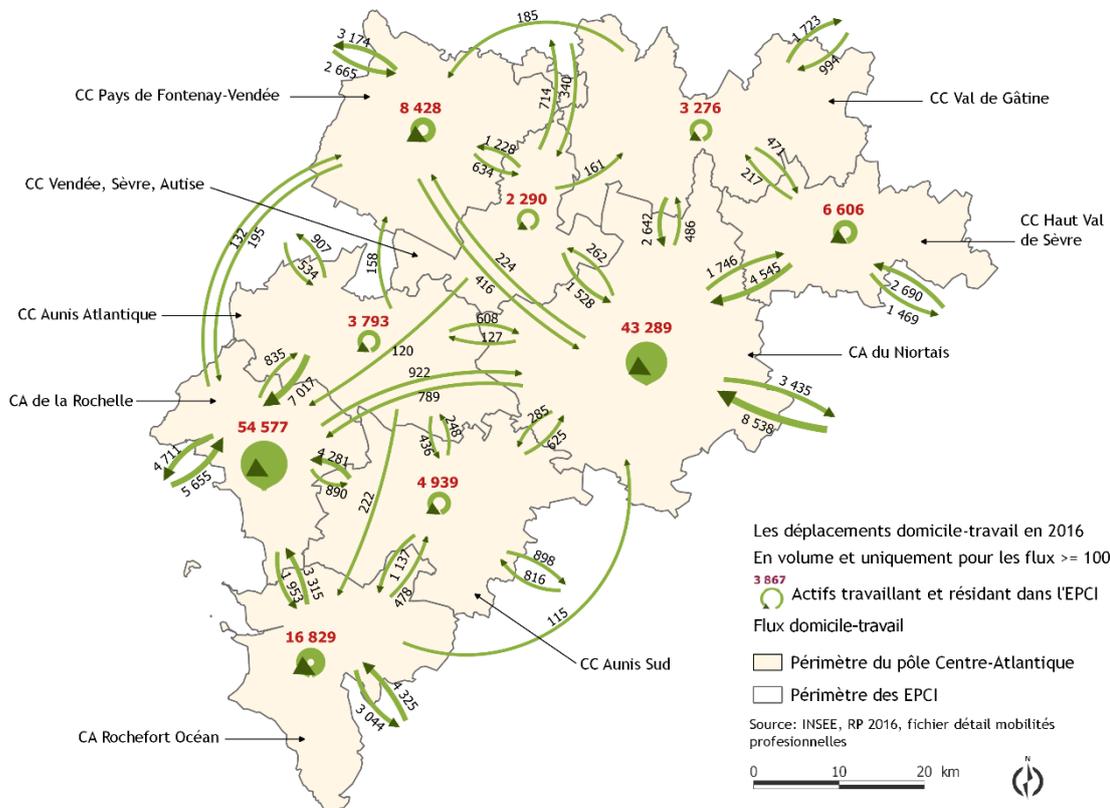
La vie locale, les animations, la culture et les loisirs

● L'état des lieux :

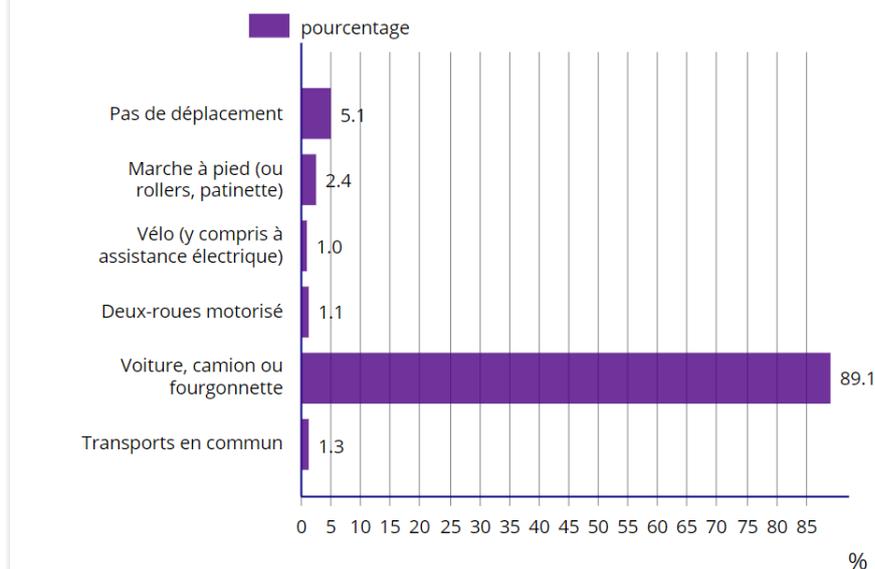
Les déplacements du quotidien

Au sein du territoire, on observe une **prépondérance des déplacements vers les pôles structurants** de **Marans** et **Courçon**, qui constituent les principaux **points d'attraction** en termes d'emploi, de services et de scolarisation au collège. La forte **offre commerciale** de la **Zone de l'Aunis** à Ferrières d'Aunis en fait également un **site convergent majeur** pour les habitants d'Aunis Atlantique.

On note une **forte dépendance à l'utilisation de la voiture individuelle**, notamment pour les **déplacements domicile-travail**, vers l'agglomération rochelaise, mais également pour les **autres besoins de mobilité du quotidien** (culture et loisirs, social, scolaire et universitaire). **9000 véhicules** sortent **chaque jour** d'Aunis Atlantique, dont 7000 en direction de l'agglomération rochelaise.



ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2017



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

Des **alternatives à la voiture individuelle** émergent, avec une offre d'intermodalité non négligeable, représentant un levier possible de changement des pratiques.

On dénombre **8 aires de covoiturage** situées sur les communes de Angliers, Benon, Courçon, Saint-Jean de Liversay, Saint-Sauveur d'Aunis, Marans, Le Gué d'Alleré et Villedoux. La Communauté de Communes a également mis en place une solution d'**autostop organisé**, « **REZO Pouce** », réseau solidaire de partage des trajets du quotidien.

Deux bornes publiques pour le chargement des véhicules électriques permettant une charge rapide gratuite situées à Marans et dans la zone de l'Aunis à côté du magasin de producteurs.

Si le niveau de service des transports en commun reste faible (amplitude horaires, fréquence, couverture du territoire...), des **lignes de cars régulières**, dont le **transport scolaire**, sont en place, gérées et organisées par la Région Nouvelle Aquitaine. **Deux lignes de cars** relient ainsi les communes de **Courçon, Marans et Andilly à La Rochelle** (Courçon-La Rochelle : 4 allers-retours par jour ; Marans/Andilly-La Rochelle : 9 allers-retours par jour). Un service de **transports scolaires** assure l'acheminement des élèves **vers les écoles et collèges du territoire et vers les lycées de secteur sur l'agglomération rochelaise**.

En complément de ces lignes de cars régulières, il existe un **service de transport à la demande** organisé par la **Région**. Il permet aux habitants de rejoindre les **services de proximité situés à au moins 3 km de leur domicile**. Ce service fonctionne **sur réservation** et avec un **taux de groupage minimal**.

La **pratique cycliste** est essentiellement sportive et touristique sur le territoire. On y trouve **peu d'aménagements cyclables**, souvent peu efficaces et/ou mal entretenus : **quelques axes relativement calmes et de nombreux bourgs apaisés restent à jalonner**, néanmoins **l'offre de stationnement est quasi-inexistante**. La présence des **grands axes routiers** (N11, D137, D9, D115) et de **ronds-points** représentent en outre des **obstacles physiques importants** à la pratique du vélo.

L'habitat et le logement

• Le parc et la typologie des logements

Sans réelle ville-centre et avec une **périurbanisation qui se développe d'ouest en est** le long des axes de circulation, Aunis Atlantique constitue un espace à **dominante résidentielle**. Cela s'explique par l'accueil d'une population de jeunes actifs travaillant sur les pôles d'emploi périphériques.

On note une **forte croissance du nombre de logements sur le territoire** entre 2012 et 2017 (**14 003 logements**, soit une **augmentation de 5,7 %**), majoritairement des **maisons individuelles** (91,4% du parc) sous forme pavillonnaire. Parmi elles, **85,9 %** sont des **résidences principales** occupées à 77,8% par leurs propriétaires et **6,1%** sont des **résidences secondaires**.

Les logements sont de construction **récente** (45,8 % des logements construits depuis 1991) **et leur superficie tend à se réduire** au fil des années (baisse du nombre de pièces par logement).

Le **rythme de construction**, soutenu sur la période 2008-2012 (8,1 logements neufs par an pour 1000 habitants), **ralentit entre 2013 et 2017** (4,5 logements neufs par an pour 1000 habitants), conformément à la dynamique nationale.

La part des **logements vacants** est de **8%** et affiche une légère baisse depuis 2012. Le **locatif social** reste faible, même s'il progresse de 15% depuis 2012, représentant **2,6% des résidences principales**.

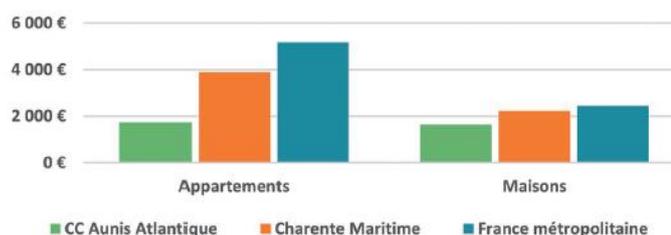
La taille des ménages en baisse explique en partie la **régression du nombre d'occupants par logement** : en moyenne, **2,2 personnes** occupent les résidences principales du territoire.

L'ancienneté moyenne d'emménagement dans le logement sur la Communauté de Communes Aunis Atlantique est, quant à elle, de **14 ans**.

(Sources : INSEE 2017 et Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Sit@del 2, 2008-2012 et 2013-2017).

Le **prix de l'immobilier augmente** sur Aunis Atlantique, mais reste **attractif** par rapport aux prix de l'agglomération rochelaise.

PRIX DE VENTE AU M² SUR LA PÉRIODE 2016-2019



Source : Base DVF, 2016-2019, hors Corse et Alsace-Lorraine

• La performance énergétique des logements

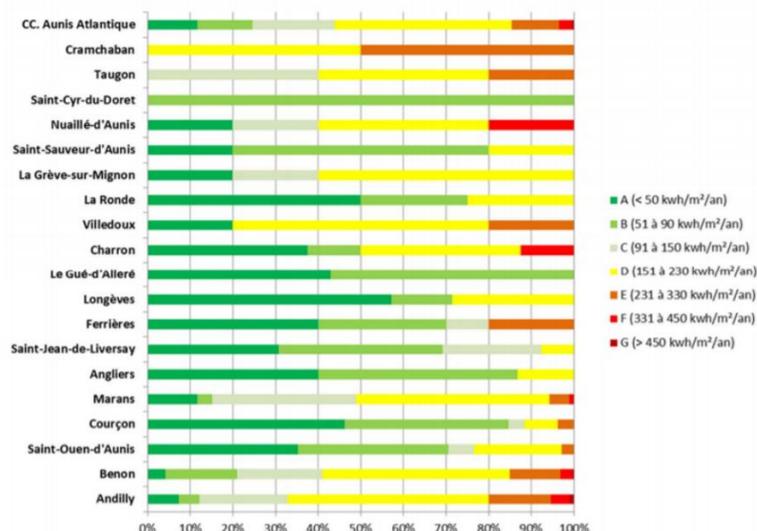
Avec **plus de 85% des logements** ayant fait l'objet d'une transaction entre 2014 et 2016, **classés A, B, C ou D**, le parc privé de la Communauté de communes Aunis Atlantique présente apparemment des **performances énergétiques plutôt bonnes**.

44% des logements sont très performants (étiquettes A, B et C), 42 % présentent des performances moyennes et sont classés D. Seulement 15 % présentent de faibles performances (étiquettes E, F, G).

Ce **bilan positif** s'explique en grande partie par la **jeunesse des logements** : 40% ont été bâtis au cours des 20 dernières années, dans le respect des **réglementations thermiques**, et 21 % entre 1971 et 1990.

La **consommation énergétique des logements** sur le territoire se répartit comme suit : 69% pour le chauffage, 16% pour l'éclairage, l'électroménager et l'informatique, 6% pour la cuisson et 9% pour l'eau chaude.

Performances énergétiques du Parc de logement privés :



(Source : ADEME – Observatoire des DPE Janvier 2017)

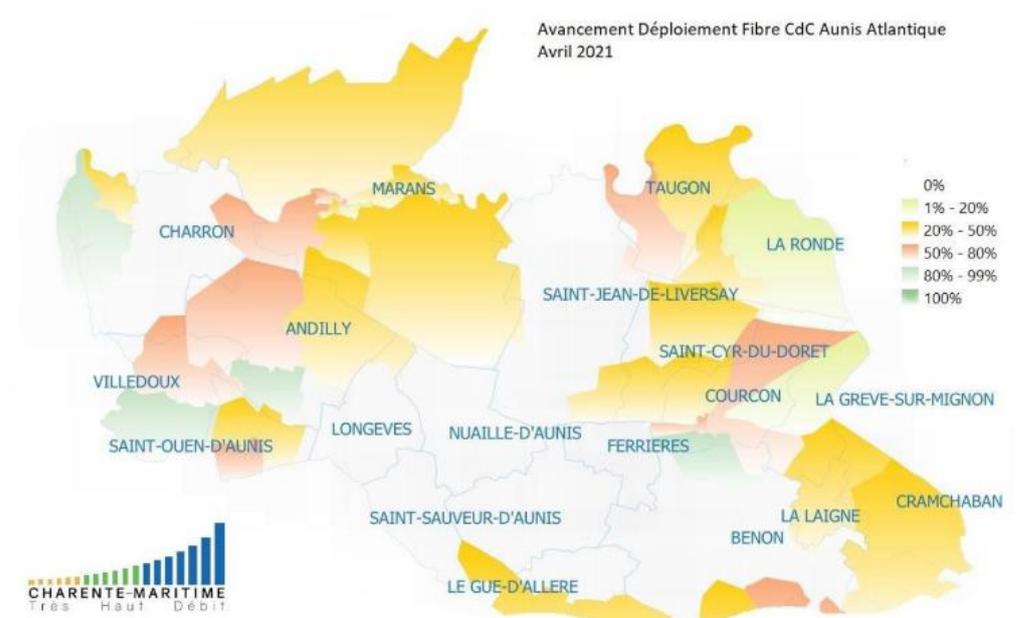
Les connexions réseaux

Le déploiement de la fibre optique est en cours sur le territoire. La fin du déploiement est prévue en juin 2023 suite à un retard conséquent inhérent à la crise sanitaire.

Le déploiement de la fibre optique est en cours sur le territoire. La fin du déploiement est prévue en juin 2023 suite à un retard conséquent inhérent à la crise sanitaire.

3 centraux NRO desserviront les 3 communes :

- Marans 2020
- Saint Sauveur d’Aunis 2021
- Courçon : 2020



La couverture mobile (internet mobile, voix et SMS) s’appuie sur 9 antennes 4G déployées sur le territoire. Selon les données de l’ARCEP, la couverture est globalement satisfaisante en 4G à l’exception de la partie sud est du territoire. Dans les faits, elle est largement insuffisante sur toute

une partie du territoire et notamment sur un triangle La Grève sur Mignon, Cram Chaban et Benon à l'intérieur des bâtiments comme à l'extérieur.

Le traitement des déchets

Sur Aunis Atlantique, la **collecte des déchets** s'effectue au rythme d'**un porte-à-porte par semaine** pour les **emballages** et **un porte-à-porte toutes les deux semaines** pour les **ordures ménagères**. Le **papier** et le **verre** sont récoltés en **Points d'apport volontaire (PAV)**, tandis que les **déchets verts** sont apportés par les particuliers en **déchèterie**.

En 2020, **70 547 km** ont été parcourus pour la **collecte des déchets ménagers** (2,5 véhicules dédiés). Trois véhicules de collecte des **emballages recyclables** ont, quant à eux, parcouru **85 000 km**.

Le territoire dispose de **5 déchèteries** situées sur les communes de Charron, Marans, Longèves, Saint-Sauveur d'Aunis, Courçon et gérées par **CYCLAD**, syndicat mixte qui assure la collecte, le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages sur le nord-est de la Charente-Maritime.

L'**enlèvement des déchets ménagers** fonctionne selon un système de **redevance (REOM)**. Les dépenses deviennent supérieures à la recette en 2020. Malgré la révision des tarifs à la hausse, opérée en 2017, l'augmentation régulière des frais liés aux ramassages et au traitement des déchets (en moyenne 3% par an) entraîne un déficit pour CYCLAD. Les Recettes 2020 s'élèvent à 2 692 224 €, pour des dépenses établies à 2 678 000 €.

• Tonnages des déchets collectés en porte-à-porte :

	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Tonnages déchets ménagers (en tonnes)	4 780	4 672	4 596	4 573	4 229	5 311
Tonnages emballages recyclables (en tonnes)	1 901	1 780	1 689	1 525	1 297	942

• Répartition des équipements de tri :

Emballages	Qté bacs	Répartition
140 L	7878	59,44%
240 L	4298	32,43%
360 L	622	4,69%
660 L	455	3,43%

Total : 13253

Ordures Ménagères	Qté bacs	Répartition
140 L	8319	62,05%
240 L	3918	29,22%
360 L	635	4,74%
660 L	536	4,00%

Total : 13408

• Répartition des tonnages collectés en déchèteries :

TONNAGES CDC AUNIS ATLANTIQUE 2015-2020						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
VÉGÉTAUX	2913	2925	2754	2893	3126	2789
GRAVATS	2799	3314	3467	3270	3623	3399
TOUT-VENANT ENFOUI	1769	1935	1789	1968	2071	1981
BOIS	1044	1158	989	1042	1175	1229
MOBILIER	298	421	687	809	917	895
MÉTAUX	374	442	468	502	538	458
DECHETS ÉLECTRIQUES	350	375	372	374	397	390
CARTONS	262	301	306	352	378	371

Les commerces de proximité

On dénombre **25 pôles commerciaux** sur le territoire, dont **5 pôles de « périphérie »** (21 unités sur 3 communes, pour 99 M€ de chiffre d'affaires au total) et **20 en centralité urbaine**.

Une offre marchande est également présente en **centres-bourgs**, qui a été qualifiée selon plusieurs critères, allant de « à faible rayonnement » à « moderne et compacte ». En 2016, on recense **114 unités sur 19 communes**, réalisant **32 M€** de chiffre d'affaires au total. Parmi elles, **7 communes** réalisent un chiffre d'affaires estimé à plus de **2M€**.

Les **pôles marchands majeurs**, à **Marans, Andilly et Ferrières d'Aunis**, se situent logiquement le long des deux axes prédominants : la D137 et la RN11.

Ainsi, Aunis Atlantique compte **135 commerces au total**, sans compter l'offre en « diffus » (unités isolées non intégrés à une polarité).

L'analyse de la **zone de chalandise (+/-50 000 habitants)** met en exergue un bassin de consommation caractérisé par le **desserrement de la métropole rochelaise** avec une **forte croissance démographique** et une **croissance notable des revenus moyens**.

L'**évasion commerciale** du territoire est évaluée à **77 M€**. Ainsi, à titre d'exemple, le marché de l'équipement de la personne n'est couvert qu'à hauteur de 6 % et si la couverture du marché de la culture et des loisirs est identifiée comme suffisante en volume, elle n'est pour autant pas de qualité suffisante.

Source : Schéma de développement économique et commercial Aunis Atlantique – 2016

La commercialisation en circuits courts sur le territoire se fait principalement en vente directe à la ferme et au sein du magasin de producteurs (**point de vente collectif**) « les fermiers du marais poitevin situé à Ferrières d'Aunis dans la zone commerciale. Le bâtiment a été construit par la Communauté de Communes en 2017 pour favoriser les conditions de distribution de producteurs locaux.

La Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime organise ponctuellement sur le territoire en collaboration avec les communes des **marchés de producteurs locaux**.

Les marchés de plein vent se développent sur les communes d'Aunis Atlantique : deux marchés disposent d'une halle couverte (Courçon d'Aunis et Marans), Saint Sauveur d'Aunis, Nuaille d'Aunis, Saint-Ouen d'Aunis et Villedoux accueillent également un marché hebdomadaire.

L'offre de santé

Avec **30 médecins généralistes**, la communauté de communes **Aunis Atlantique** est globalement **bien pourvue en offre de soins libérale**, même si la répartition des professionnels de santé observée en 2019 met en évidence une **situation moins favorable au Nord et au Sud-Est du territoire**.

En revanche, au 1^{er} janvier 2018, les densités observées pour les **chirurgiens-dentistes (8)**, les **sages-femmes (1)**, les **infirmiers (29)** et les **psychologues (4)** sont **inférieures aux moyennes départementale et régionale**. La densité de **pharmacies d'officine** se montre aussi **moins élevée** qu'ailleurs. Seule la **densité d'orthophonistes (12)** se révèle **nettement supérieure**. A noter, il n'y a **aucun médecin spécialiste** sur le territoire (cardiologue, dermatologue, ophtalmologue, gynécologue, pédiatre, psychiatre).

Enfin, si très peu de structures sanitaires sont localisées au sein du territoire, la **proximité du Groupe Hospitalier de La Rochelle - Ré - Aunis** assure une réponse aux besoins de santé des habitants.

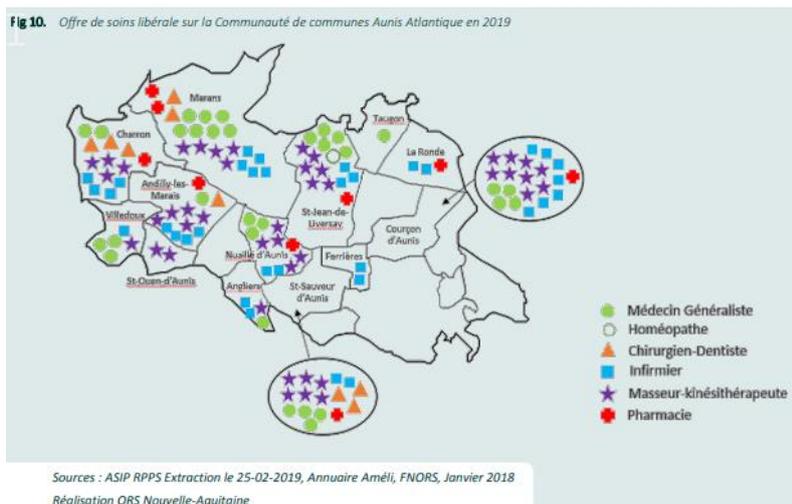


Fig 11. Nombre et densités de professionnels de santé libéraux (pour 100 000 habitants)

	Aunis Atlantique		Charente-Maritime	Nouvelle-Aquitaine	France hexagonale
	nombre	taux	taux	taux	taux
Médecins généralistes	30	102,4	107,2	100,3	91,6
Chirurgiens-dentistes	8	27,3	54,4	55,2	56,1
Sages-femmes	1	15,4	42,9	41,0	Nd
Infirmiers	29	99,0	141,0	176,5	179,8
Psychologues	4	13,7	22,8	28,3	Nd
Orthophonistes	12	41,0	23,9	25,1	31,0
Pharmacies	8	27,3	39,7	39,6	34,2

Sources : ARS NA, RPPS, Insee (RP 2015)

La vie locale, les animations, la culture et les loisirs

• *Les équipements culturels, les animations et spectacles :*

La **Communauté de Communes** porte l'offre de **programmation culturelle** et l'organise sur l'ensemble du territoire, en complément des **animations et spectacles** proposées par les **associations** sur les 20 communes.

Une **salle de spectacle municipale** « L'envol » se situe sur la commune de Longèves et « La Briqueterie », à La Grève sur Mignon, est le **lieu identifié** pour les **événements** et la **pratique culturelle**. Le festival de La Briqueterie est par ailleurs labellisé « Site en scène » par le département.

On dénombre **4 compagnies et plusieurs artistes professionnels** proposant des **animations à l'année** et **4 grands festivals associatifs** qui enregistrent une forte fréquentation.

• *Les bibliothèques / médiathèques et la ludothèque*

17 bibliothèques jalonnent le territoire (2/3 sont communales et 1/3 associatives). **3 Equivalents Temps Plein (ETP) municipaux** sont dédiés à la **lecture publique**, alors que **90 % du réseau** est tenu par des **bénévoles**. Un **agent de la Communauté de Communes** organise la **coordination des actions** et la **mise en réseau** des structures. Une **ludothèque** (« CLES des champs ») est établie à La Laigne et un **projet de bibliothèque-tiers lieu** est actuellement à l'étude à Benon.

• *Les équipements de loisirs*

Les communes du territoire développent des **équipements de loisirs en accès libre**, notamment pour les jeunes. On recense sur le territoire **2 piscines municipales découvertes** à Marans et Courçon, **9 city stades**, des **aires de jeux** pour les enfants, des **skate-parks** et des « **parcours santé** ». On note cependant un **déficit d'activité de loisirs en intérieur**.

• *Les écoles de musique*

3 écoles de musique associatives réunissent **plus de 300 élèves** :

- « **Point d'orgue** » à Saint-Jean-de-Liversay, emploie **13 salariés** dont **11 professeurs**, pour une **centaine d'élèves**. **3 bénévoles actifs** complètent ses rangs.

- « **Accord Parfait** » à Andilly, compte **7 enseignants salariés** et **8 bénévoles** pour une **cinquantaine d'élèves**.

- « **L'Union musicale de Marans** » accueille l'école de musiques actuelles « **Music'Attitude** » qui fait figure de **référence en la matière** sur le territoire. Une **directrice** et **15 intervenants musicaux bénévoles** y encadrent **160 élèves** de 3 à 80 ans.

• *La vie associative*

Les habitants du territoire profitent d'une **vie associative dynamique**. Parmi les **350 associations actives**, plus des trois quart sont dédiées à ces thématiques : on en dénombre **90** dans le domaine du **sport**, **120** pour la **culture et les loisirs**, **40** dédiées à l'**environnement** et **30** à destination de la **jeunesse**.

● Synthèse, cadre de vie

Les atouts :

- **Un territoire attractif pour la population grâce à :**
 - sa proximité de l'agglomération Rochelaise et à la RN11 permettant un accès rapide,
 - sa ruralité, évoquant un mode de vie privilégié « à la campagne »
 - des espaces naturels remarquables qui contribuent à l'attractivité du territoire pour une population en quête de nature
 - un prix du foncier et du locatif qui reste attractif par rapport à l'agglomération rochelaise
- **Une bonne performance énergétique des logements et la mise en œuvre de la Plateforme de rénovation énergétique (PTRE) Aunis Saintonge.**
- **Une baisse des déchets ménagers et une hausse du tri.**
- **Un territoire globalement bien pourvu en offre de soins libérale** avec 30 médecins généralistes.
- **Un tissu associatif dynamique permettant d'animer la vie locale.**
- **Une programmation culturelle riche** portée par la CdC, **4 compagnies et plusieurs artistes professionnels** qui proposent des actions à l'année.
- **Des festivals associatifs avec une forte fréquentation** pour le territoire et **une labellisation sites en scène du département** pour le festival Briqueterie (porteurs de notoriété pour le territoire).
- 6 communes proposent des **marchés de plein vent hebdomadaires** sur le territoire.
- **17 bibliothèques sur le territoire** : un lien de proximité avec la culture essentiel.
- **Développement de tiers lieux sur le territoire.**

Les faiblesses :

- **Dépendance à la voiture individuelle.**
- **Trafic dense sur les axes routiers : D137, D9, RN11 et mauvais état général des routes de marais.**
- **Des aménagements cyclables et pédestres peu développés** ne permettant pas une pratique sécurisée.
- **Déploiement limité des bornes de chargement des véhicules électriques.**
- **Ligne Ferroviaire : La Rochelle / La Roche-sur-Yon** : manque de TER et plus de halte active sur le territoire.
- **Services de transports assurés de la Région** (lignes régulières et transports scolaires) ne donnant pas satisfaction.
- **Déficit d'aménagements de loisirs extérieurs** et d'activités de loisirs en intérieur notamment pour les jeunes.
- **Pas de piscine couverte** sur le territoire (forte demande des populations).
- **Déficits d'équipements sportifs structurants** en extérieur.
- **Pas d'équipement culturel professionnel** (théâtre, cinéma...).
- **Aucun médecin spécialiste sur le territoire** (cardiologue, ophtalmologue...)
- **Une absence d'offre médicale d'urgence** (astreintes nuit et week-end)
- **Une offre de commerces en centres-bourgs en perte de vitesse** et un manque d'équipements commerciaux sur certaines typologies d'achat (forte évasion commerciale).
- **Une offre de logements** en location insuffisante et **des logements en lotissement peu qualitatifs**. Manque de logements de petites capacités pour les personnes âgées et les jeunes.
- **Pas d'aire d'accueil des gens du voyage** sur le territoire
- **Couverture réseau mobile limitée** notamment sur l'axe nord est du territoire.

Les opportunités

- Courçon et Marans Lauréates du programme Petites Villes de Demain (PVD).
- Habitat : mise en œuvre du Programme d'orientations et d'actions [POA].
- **Prise de compétence AOM** permettant à la CDC de mettre en œuvre une offre de mobilité.
- Etude d'opportunité en cours de la Région NA sur la ligne La Rochelle La Roche-sur-Yon (cadence des trains et haltes).
- **Mise en œuvre du schéma vélo**, validant les opportunités de développement (distances aux équipements générateurs de flux accessibles (collèges, commerces, emplois).
- **Une offre de mobilités alternatives en émergence** (rezo pouces, location VAE...).
- **Opportunité du Plan de relance** pour le développement des mobilités douces.
- **Déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire**
- Coordination et animation du réseau des bibliothèques par la CDC et conventionnement avec la Région dans le cadre du dispositif « Scènes de territoire » pour le développement de la programmation culturelle.
- **Développer une offre de santé attractive pour les 60 / 74 ans** en augmentation sur le territoire.
- Nouvelle attractivité des territoires ruraux (et périurbains) du fait de la crise sanitaire.
- Mutualiser à l'échelle de plusieurs communes certains équipements publics.
- **Des équipements de loisirs qui se développent dans les communes** (city park, skate park...).

Les menaces

- **Accroissement du déséquilibre entre le développement de commerces et services de périphérie et de centres bourgs.**
- **Renforcement de l'image de « territoire dortoir »**, si les services et offre de loisirs attendus par la population ne sont pas développés.
- Le **déploiement des antennes 5G** mal perçu par une partie de la population.
- « Crispation » des habitants autour du **développement non maîtrisé des parcs éoliens.**
- **Renouvellement du bénévolat** pour les associations d'animation de la vie locale.
- **La viabilité économique des structures associatives** en particulier sportives
- **Appauvrissement de l'offre médicale** (attractivité du territoire pour les professionnels de santé).
- **Fragilité des écoles de musique associatives.**
- **Vulnérabilité des bibliothèques / médiathèques du territoire.**
- Le développement du Port de La Rochelle qui accroît le trafic vers la Vendée sur la D9.
- L'arrivée de nouvelles populations "urbaines" qui ne sont pas en phase avec le cadre de vie rural.
- **Le tissu d'habitat récent (pavillonnaire)** représente un risque de perte d'identité du territoire.
- **L'obligation réglementaire de réduire la taille des parcelles** va à l'encontre des attentes des populations en espace rural et augmente le risque de conflits de voisinage.

4 - DIAGNOSTIC ATTRACTIVITE

● Les Thèmes concernés :

Le tissu économique local

L'emploi

Le foncier, l'immobilier d'entreprises

Le tourisme

L'agriculture

La production d'énergies renouvelables

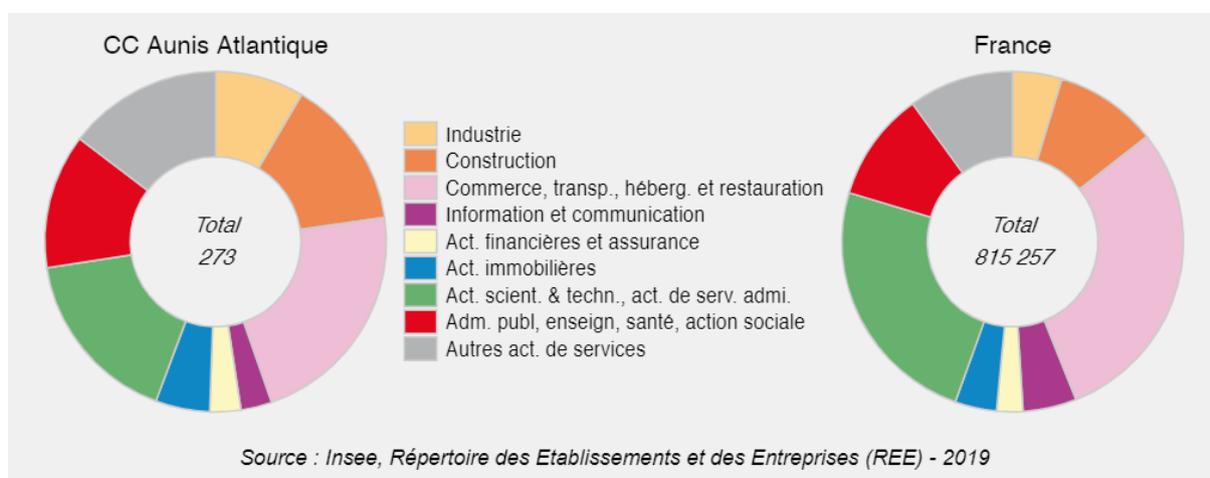
L'économie circulaire

● L'état des lieux :

Le tissu économique local

Aunis Atlantique comptabilise **2656 entreprises**. Si le **tissu industriel** se trouve **relativement limité**, l'**artisanat** est **performant**, affichant compétences et savoir-faire. Plus de **96 %** des établissements sont des **TPE** avec un effectif de **0 à 9 salariés**.

Le **taux de création d'entreprises** est de **15,9 %** en 2019. Cette même année, sur les **273 créations** enregistrées, **22 %** concernent les secteurs du **commerce**, du **transport**, de l'**hébergement** et de la **restauration**, **16,8 %** celui des **activités scientifiques/technologiques** et des **services administratifs** et **14,6 %** d'**autres activités de services**.



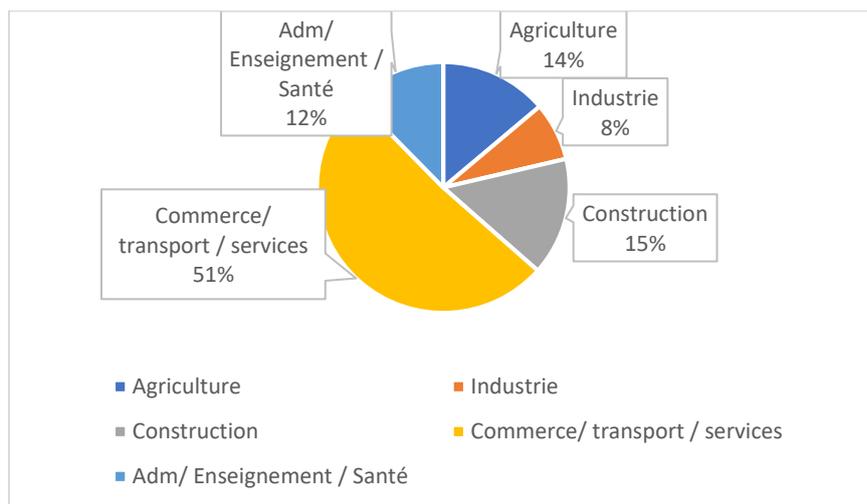
A noter, ces données de 2019 ne tiennent pas compte de la crise économique, dont les effets négatifs sur le tissu économique local sont à anticiper.

(Source : Insee, Répertoire des Etablissements et des Entreprises (REE) – 2019)

Des **entreprises historiques** sont implantées sur le territoire (Soufflet Atlantique, Minoterie de Courçon, Scierie de Luché, JP3, Harmony Yacht, ...) et **un club d'entreprise**, l'**Union des Clubs Entreprises d'Aunis Atlantique (UC2A)**, assure la liaison entre les responsables d'entreprises, la Communauté de Communes et les autres organismes extérieurs.

(Source : Base SIRENE, 2019)

Répartition sectorielle des entreprises en Aunis Atlantique



L'emploi

En Aunis Atlantique, on recense **14 537 actifs**, un chiffre en croissance de **8,2 % entre 2012 et 2017**. La **moitié des actifs** du territoire travaille à l'**extérieur**, le bassin d'emploi se trouvant sous forte **influence de La Rochelle**.

Si le **taux de chômage** reste faible (**7,8 %** au quatrième trimestre 2020, en baisse de 0,2 points par an), on ne dénombre que **peu d'emplois sur le territoire (5588 en 2017, dont 69,1 % dans le secteur tertiaire)** et le **taux de concentration d'emploi** (nombre d'emplois pour 100 actifs occupés), établi à **42,5 %, diminue**. (Source INSEE)

Le nombre de **demandeurs d'emploi (2565 en avril 2021)**, toutes catégories confondues, connaît une **croissance de 1,9 % par an**, accusant une **hausse constante sur les dix dernières années**. **20,6 %** des demandeurs d'emploi déclarent au moins un **frein périphérique à l'emploi, l'exclusion numérique** arrivant en tête (11,1 %).

A noter que la Communauté de Communes a mis en ligne une **plateforme dédiée**, regroupant toutes les **offres d'emplois et de stages** sur les 20 communes du territoire.

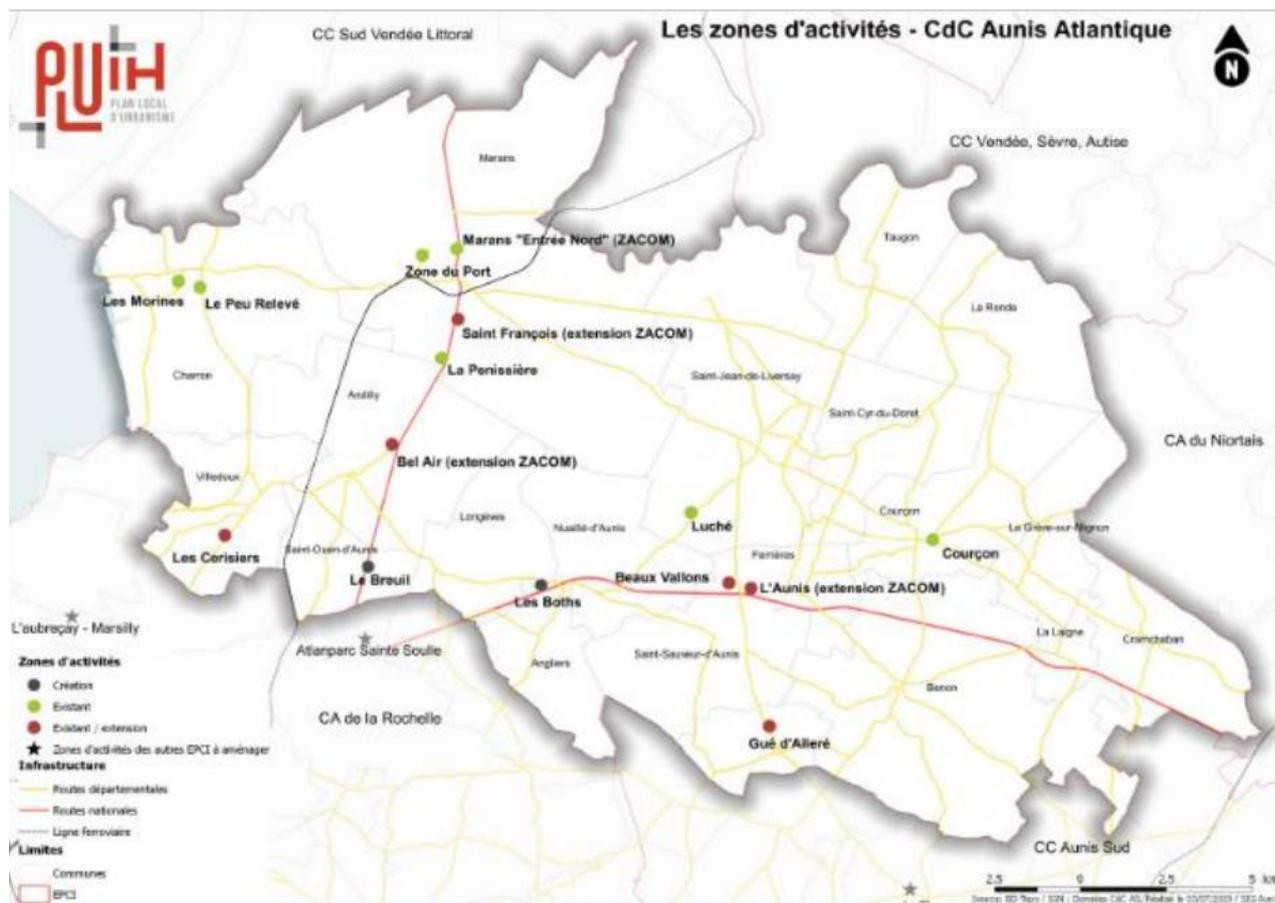
Le foncier / l'immobilier d'entreprises

La Communauté de Communes assure la gestion de **8 zones d'activités économiques (ZAE)**, réparties comme suit :

- **Zone d'activités de Bel Air** à Andilly (artisanale) : 4,16 hectares - 24 entreprises
- **Zone d'activités Les Cerisiers** à Villedoux (artisanale et de services) : 2,54 hectares - 11 entreprises
- **Zone d'activités de Saint François** à Marans (commerciale et artisanale) : 2,4 hectares - 5 entreprises
- **Espace commercial et de services Les Morines** à Charron : 0,7 hectares - 8 entreprises
- **Zone d'activités de Beaux Vallons** à Saint-Sauveur d'Aunis (artisanale et industrielle) : 30,84 hectares - 42 entreprises

- **Zone d'activités** au Gué d'Alléré (artisanale) : 3,04 hectares - 6 entreprises
- **Zone d'activités de Luché à Saint-Jean-de-Liversay** (artisanale et industrielle) : 7,87 hectares - 6 entreprises
- **Zone de l'Aunis** à cheval sur les communes de Ferrières d'Aunis et Saint-Sauveur d'Aunis (commerciale et de services) : 8,68 hectares - 40 entreprises.

L'offre économique est implantée le long des axes routiers, sans réelles hiérarchisation. La consommation foncière reste à équilibrer entre les ZAE et l'agriculture, tout comme l'équipement commercial entre les centres-bourgs, les ZAE et les axes de flux.



L'immobilier d'entreprises

Pour encourager et soutenir l'entrepreneuriat, la Communauté de Communes est **propriétaire de bâtiments et locaux professionnels** qu'elle loue sur l'ensemble du territoire :

- **L'espace commercial et de services « Les Morines »** à CHARRON est ensemble immobilier construit en 2014, composé de **11 locaux** répartis dans 3 bâtiments (*Pharmacie, cabinet dentaire, espace bien-être, banque, salon de coiffure, boucherie, boulangerie et supérette*).
- **Les ateliers-relais** à Villedoux, datant de 2014, se composent de 3 bureaux de 86 m² et 3 ateliers de 181 m² proposés à la location.
- **Un bâtiment industriel dans la zone d'activités privée « La Pénissière »** à Marans de **3200 m²**

- **Un bâtiment artisanal et de service situé** sur la ZAE de Ferrières d'Aunis, composé d'un bureau de 70 m² (bail commercial) et d'un atelier de 130 m² (bail dérogatoire).
- **Le magasin « Les fermiers du marais poitevin »**, point de vente collectif de produits issus des exploitations agricoles du territoire, d'une superficie de 400 m², construit en 2018 (bail commercial jusqu'en 2027).
- **La CAALE**, projet de tiers-lieu hybride à Marans, d'une superficie de plus de 400 m², proposant une mixité des usages et des occupations (hôtel d'entreprises et espaces de travail partagés).

Le tourisme

Forte de sa situation géographique et de son environnement naturel, la Communauté de Communes Aunis Atlantique travaille à la mise en œuvre d'un **plan d'actions** pour développer la **filière tourisme**. Elle a confié à l'**Office de Tourisme Aunis Marais-Poitevin** (renommé « Le Comptoir Local » en 2021) les missions d'**accueil des visiteurs**, d'**information** et de **promotion du territoire**.

La Communauté de Communes est **gestionnaire de plusieurs sites touristiques** et notamment **deux sites labellisés « Echappée nature »** par le Département de la Charente-Maritime : le **centre nature du Marais poitevin à Taugon** et l'**embarcadère de Bazoin à La Ronde**. Trois **embarcadères privés** se situent sur la commune de **Marans**.

Deux véloroutes traversent Aunis Atlantique : la **Vélo Francette**, sur les bords de Sèvre, et la **Vélodyssée**, qui longe la côte. Un **bac à chaîne** en accès libre relie Saint-Jean-de-Liversay à Vix (en Vendée), permettant la traversée de la **Sèvre Niortaise** à pied ou à vélo. Des **sites naturels remarquables** (la Baie de l'Aiguillon, la Forêt de Benon, le Marais poitevin, le canal de Marans La Rochelle, le port de Marans...) ponctuent également le territoire.

Le **potentiel de développement touristique** est donc avéré, mais on note un **déficit d'offres** en matière d'**hébergements**. L'offre reste en effet **peu qualifiée** (entrée de gamme), le nombre de **lits touristiques** (hébergements marchands et non marchands) est **en baisse** et le territoire accuse une **pénurie d'hôtels**.

Les chiffres de l'hébergement touristique :

Type d'hébergement	Nombre de lits
Hébergements non marchands	4425
Hébergements marchands, dont :	3580
-Hôtellerie classée et non classée	18
-Hôtellerie de plein air	1200
-Chambres d'hôtes	268
-Meublés classés	228
-Meublés non classés	1146
-Ports de plaisance	720

(Source : étude Charente-tourisme. Positionnement stratégique 2020)

L'agriculture

En Aunis Atlantique, la **Surface agricole utile (SAU)** s'élève à **34 168 ha** (dont **914 hectares en agriculture biologique**) et couvre **77 % de l'étendue du territoire**. La culture de **céréales et oléo-protéagineux** occupe **25 944 hectares (75,9 %)**, quand la **surface fourragère** s'étend sur **7763 hectares (22 %)**, dont **4611 ha de prairie naturelle**. Les autres types de cultures se partagent les 461 hectares restants (1,3 %).

On dénombre **297 exploitations agricoles** sur le territoire. Parmi elles, **43 %** constituent des **élevages de ruminants** et **3 %** sont installées en **agriculture biologique**. **16 %** des exploitations pratiquent en **circuits courts**. (Source : RPG 2019/BDNI/ CA17 et 79)

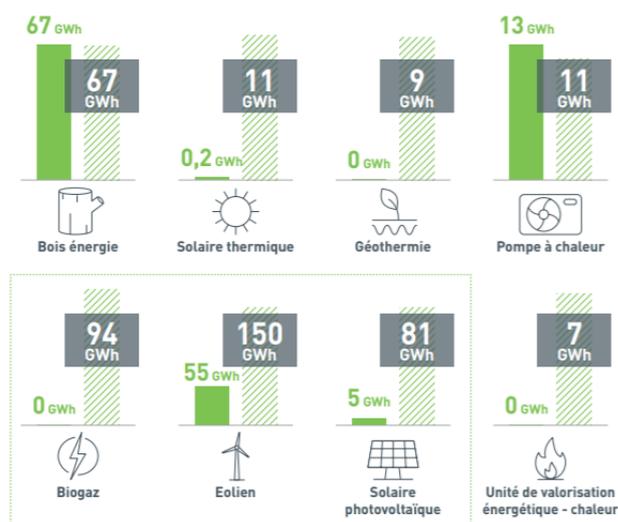
Dans cette logique, la **Communauté de Communes** a accompagné en 2018 la **création** et l'ouverture du **point de vente collectif de produits issus des exploitations agricoles du territoire** (« Les fermiers du marais poitevin »), situé sur la Zone de l'Aunis à Saint-Sauveur d'Aunis. On note par ailleurs une émergence des marchés de producteurs sur l'ensemble du territoire.

A noter, entre mai 2020 et avril 2021, **le secteur de l'agriculture ne représente que 7,6 % des recrutements sur le territoire** (contre 60,9 % dans les services ou 22,3 % dans le commerce). (Source : Urssaf/MSA - données brutes)

La production d'énergies renouvelables

La réussite de la transition repose tout autant sur une consommation responsable que sur le développement d'une **économie décarbonée à l'échelle du territoire**. L'**éolien**, le **solaire photovoltaïque** et la **méthanisation (biogaz)** représentent un **important potentiel économique** pour la **production d'Énergies renouvelables (ENR)** en Aunis Atlantique.

A noter, 100 % du potentiel énergétique de la méthanisation provient du secteur agricole.



Production d'énergie renouvelable

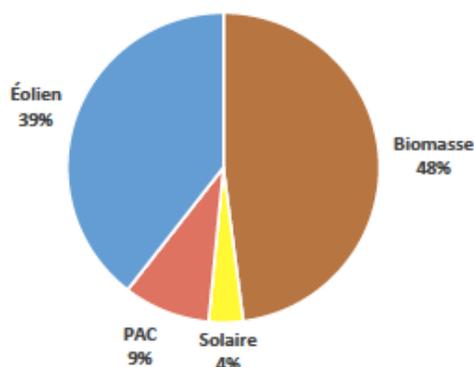
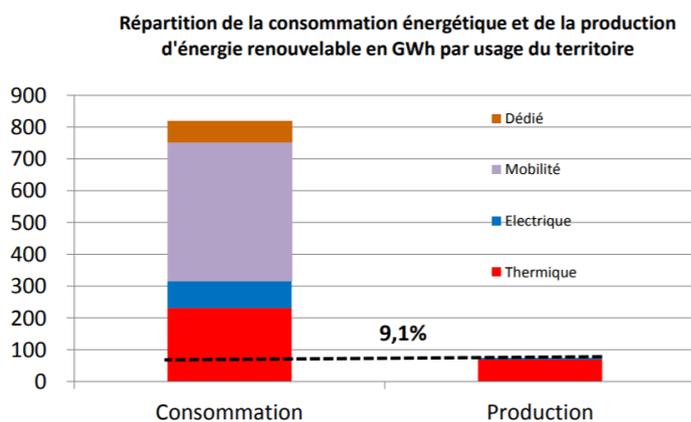


Figure 36 : Production d'énergie renouvelable en 2015 sur le territoire

La Communauté de Communes porte l'ambition de devenir, à l'horizon 2050, un « **Territoire à Energie Positive** » (TEPOS), qui produit plus d'énergies renouvelables qu'il n'en consomme, et s'est engagée dans cette démarche avec le soutien de l'ADEME et de la Région Nouvelle Aquitaine. Pour parvenir à un **mix énergétique local** conforme aux objectifs TEPOS et accéder à l'indépendance énergétique, elle devra atteindre une **capacité de production d'ENR de 430 GWh** et ainsi couvrir entièrement les consommations locales.

Estimée en **2018 à 140 GWh** (en intégrant les parc éoliens), la production d'ENR est en progression sur le territoire, mais ne couvre qu'une part modeste de la consommation énergétique (9,1%).



Source : Diagnostic énergétique multi secteur CC Aunis Atlantique – 2016 (données hors éolien).

L'économie circulaire

La démarche « **Economie circulaire** » portée par **CYCLAD** (syndicat mixte chargé de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets produits par les ménages) pour le territoire a été reconnue en 2020 par le Ministère de la Transition écologique, l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce **label « Economie Circulaire »**, encore expérimental, est octroyé pour une durée de quatre ans. Il concerne seulement 16 territoires en France dont il approuve la capacité à construire une **approche territoriale intégrée autour de l'économie circulaire** et créer des **passerelles entre ses thématiques** (dont les déchets) et ses conséquences sur le climat, l'air et l'énergie mais également le développement économique et l'aménagement du territoire.

Les **enjeux pour Aunis Atlantique** gravitent notamment autour du **renforcement de l'accueil des porteurs de projets au sein de l'Atelier Cyclab** (laboratoire d'économie circulaire développé par CYCLAD), du déploiement de la **collecte séparée des biodéchets**, de l'**animation de l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)**, de la **réduction des déchets**...

Autre initiative territoriale, **La Chinetterie** est une **recyclerie** sous statut associatif à but non lucratif, créée en 2009 sous l'impulsion de l'Espace Mosaïque (centre socio-culturel de Courçon). Implantée aujourd'hui dans la **Zone de l'Aunis à Saint-Sauveur d'Aunis**, elle **valorise le réemploi** en proposant à la vente des **objets de seconde main** (meubles, vêtements, vaisselle, livres, ...) et organise des « **cafés réparation** » pour encourager les habitants à adopter un mode alternatif de consommation.

Enfin, le club d'entreprises local, **l'UC2A** est **lauréat depuis janvier 2021 de l'appel à projet "Ecologie Industrielle et Territoriale en Nouvelle-Aquitaine"** soutenu par la Région et l'ADEME. L'association a pour objectif dans ce cadre de créer un « **éco-réseau d'Aunis** » qui aura pour but d'optimiser et réduire les consommations de ressources par les entreprises adhérentes.

● Synthèse Attractivité du territoire

Les atouts

- **Des entreprises historiques implantées** sur le territoire (Soufflet , Minoterie de Courçon, Scierie de Luché, JP3, Harmony Yacht, ...).
- **Un bassin de consommation jeune** = les « rurbains » adeptes des nouveaux modes de consommation (alimentaire, loisirs...).
- **Un faible taux de chômage** (7,8%).
- **Une plateforme web territorialisée** dédiée à l'emploi et une **dynamique partenariale autour des assises de l'emploi** (objectif emplois).
- Un club d'entreprises dynamique constitué à l'échelle d'AA.
- Une surface agricole utile (SAU) en augmentation (y compris en bio).
- **Renommé nationale les moules de bouchot** « La Charron ».
- Circuit court : **un point de vente collectif**, le magasin de Ferrières.
- Un **territoire labellisé TEPOS** (Territoire à énergie positive).
- Un territoire engagé en **matière d'économie circulaire et d'écologie industrielle** territoriale (Club d'entreprises, Cyclab, Chinetterie...).
- **Plusieurs attraits touristiques** :
 - des sites naturels remarquables (Marais poitevin)
 - la situation stratégique à proximité de "pôles touristiques" forts
 - deux véloroutes : la Vélo Francette et la Vélodyssée
 - l'embarcadère de Bazoin (le + proche de La Rochelle pour les promenades en barques traditionnelles) labellisé « échappées nature ».
 - le site de la briqueterie accueillant des événements culturels

Les faiblesses

- **Un tissu économique de TPE** vulnérables.
- **Peu d'emplois sur le territoire (5 588).**
- **La moitié des actifs qui travaillent à l'extérieur du territoire.**
- **Une inadéquation entre l'offre et la demande d'emplois.**
- **Peu d'offres d'immobiliers d'entreprises.**
- **Peu de diversité des exploitations agricoles** (grandes cultures).
- Une importance toute relative des circuits courts et des productions diversifiées.
- Des exploitations agricoles peu pourvoyeuses d'emploi.
- **Des émissions de GES importantes** (notamment générées par le transport et l'agriculture).
- **Une production d'ENR qui ne représente que 9% de la consommation énergétique du territoire.**
- **Une offre du territoire qui n'est pas suffisamment "mise en tourisme"** (hébergements peu qualifiés, pas de sites majeurs, pas d'aménagements pour les loisirs de pleine nature).
- **Fermeture d'hébergements** structurants (hôtels et RT de Marans).
- Peu de patrimoine bâti remarquable.

Les opportunités

- **Opportunités du Plan de relance** pour accompagner la reprise et **déploiement de la fibre optique**.
- **Optimisation foncière des zones d'activités**.
- **Une économie sociale et solidaire** potentiellement pourvoyeuse d'emplois sur le territoire.
- Ouverture d'un espace de co-working à Marans et **développement d'autres tiers-lieux** sur le territoire.
- **Accompagner la (Re)Création d'une filière nautique historique à Marans** (construction navale, accastillage...).
- **Accompagnement à la création et à la structuration de filières économiques d'excellence**
- **La mise en place du Projet Alimentaire de Territoire** (pour relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines). **Développer des filières alimentaires locales**, durables et bas carbone, en lien avec la transition agro écologique.
- La présence de prairies **renforce l'opportunité d'un élevage local** et de la distribution de viande en circuit court.
- **Un potentiel de développement d'ENR locales** (méthanisation, éolien et photovoltaïque notamment) **identifié** pour répondre à l'objectif TEPOS.
- **Création d'une société citoyenne de production d'énergie** renouvelable locale en cours.
- **Projet tourisme fluvial à l'échelle du PNR** avec haltes sur le territoire.
- **La CdC lauréate d'un AAP « Réinventons le patrimoine » de France tourisme Ingénierie**, pour valoriser le site de la Briqueterie et créer une « locomotive touristique ».

Les menaces

- **Les effets de la crise économique liée à la crise sanitaire**.
- **Risque de vieillissement des ZA et de l'équipement commercial**.
- **Renforcement de l'emploi exogène**.
- **Forte pression foncière** pour le développement économique.
- **Risque de ne pas afficher une identité économique attractive pour le territoire**, territoire perçu que comme une réserve foncière, accueillant des activités peu créatrices de valeur.
- Difficultés liées à la **transmission des entreprises** (exploitations agricoles principalement)
- Du point de vue touristique : risque de demeurer **un territoire d'excursion et d'itinérance**.
- **Risque de modification du paysage** lié au changement climatique, notamment Marais poitevin en tant que principal attrait). Les assècs sont un frein au développement du tourisme fluvial.
- Risque que **l'offre en hébergement** ne réponde plus aux exigences des clientèles.